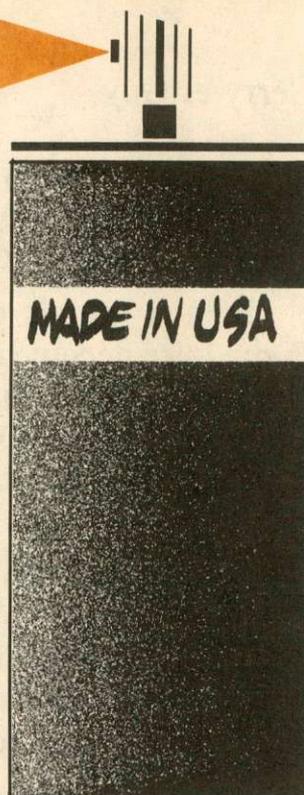


SOS DÉCHETS

Il n'y a certes pas lieu de s'en sentir coupables, mais il n'est certes pas superflu de le savoir: que font les industriels des pays développés quand les luttes syndicales ou populaires les forcent, ici, à renoncer à l'utilisation d'une substance ou d'un produit dangereux? «*Élémentaire mon cher Watson: ils les exportent dans le tiers-monde!*», nous rapporte Martine D'Amours. Celle-ci a assisté au Colloque international sur LA SANTÉ DU MONDE organisé par la CSN et auquel des représentants de 17 pays ont participé. Son premier compte-rendu sur ce colloque (à suivre dans notre prochaine édition) nous apprend également que pays du Nord ou pays du Sud, pays riches ou pays pauvres, en matière de santé-sécurité au travail, le problème reste fondamentalement le même: «*on identifie les conditions dangereuses surtout en comptant le nombre de cadavres*».



Page 3

Supplément spécial

«*Le Québec doit trouver et imposer son identité au plus tôt otherwise...*»

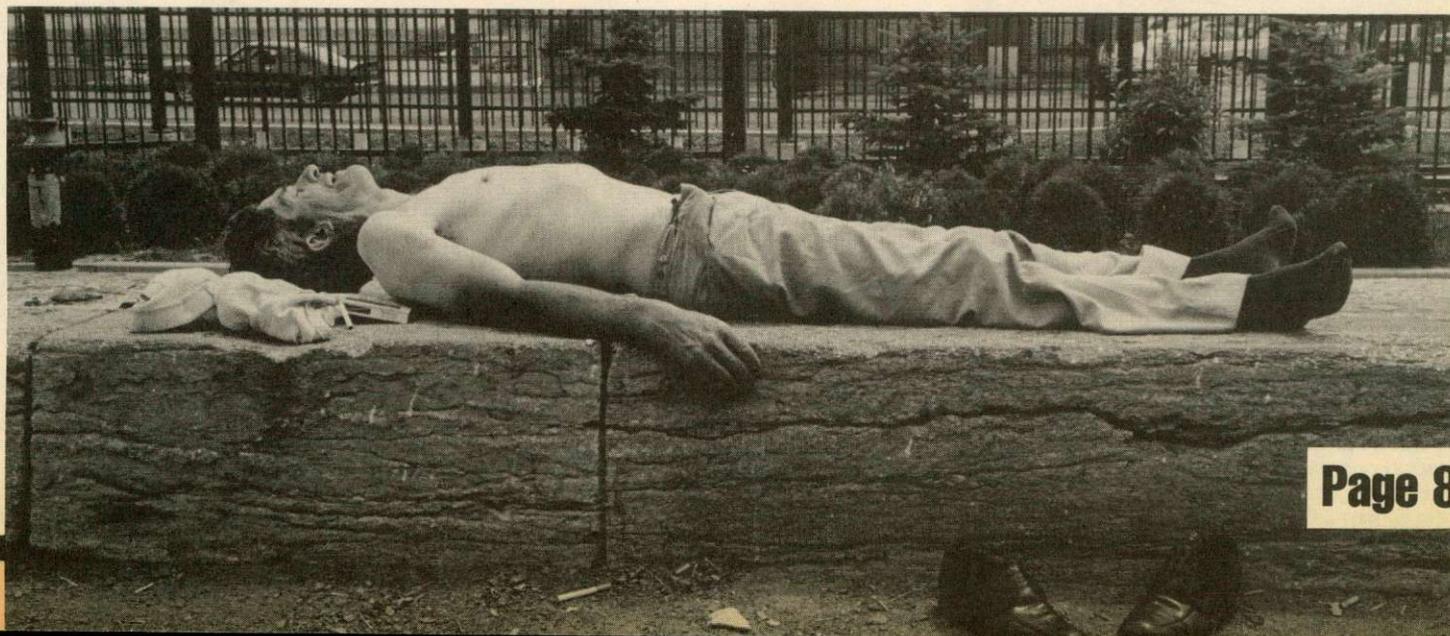
Tout ce qu'il faut savoir, et même davantage, sur les comités de francisation des entreprises, les dispositions pertinentes de la loi 101, les droits qui s'y rattachent, ce qu'est un programme de francisation, etc. Un dossier de huit pages à conserver à portée de la main, préparé par Diane Lapointe.

pages centrales

Sans toit ni loi

Le saviez-vous? Vous en souveniez-vous? L'année 1987 était «*l'année internationale des sans-abri*»!!! Ils sont entre sept et dix mille, au Québec seulement: de plus en plus de jeunes, de plus en plus de femmes. Qui errent ça et là d'une «*Maison du Père*» à une «*Maison d'hébergement pour femmes immigrantes*»,

en passant, pour la soupe du midi, par un «*Old Brewery*» ou un «*Centre d'amitiés autochtones*». Et comme ces ressources ne disposent pas de plus de 1,000 lits pour les héberger, la nuit, notre société en est rendue à penser à des espèces de «*bancs publics/couchettes*» pour leur permettre de dormir. Un reportage de Michel Crête.



Page 8

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Martine d'Amours
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

et la collaboration
de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Jean-François Leblanc
Guy Ouellet
Hélène Rochon (Québec)

Conception graphique

Jean Gladu

Montage

Mychèle Arbour

Caricaturiste

Garnotte

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

"DOCTEUR" RM. JOHNSON...



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Cher Arsène, cher Gerry, cher Guy

Bruxelles, 1^{er} novembre

Arsène, Gerry et Guy

Quand le cœur y est, l'éloignement n'est pas un obstacle. Je pense souvent à vous tous, aux épreuves que vous vivez, vous personnellement, vos proches et toute la CSN.

Je n'ai jamais oublié, Arsène, que tu as été l'un des premiers à me faire découvrir et aimer le Québec et surtout le monde de chez vous. Dès mon premier séjour, tu as été mon guide lors de la grève de la Celanese à Drummondville. J'y ai vu que l'injustice n'a pas de frontières et que sans les luttes des travailleurs, les valeurs fondamentales seraient vite balayées.

Mais tu m'avais aussi, avec une grande tendresse, décrit les grands espaces de chez vous, les beautés de la nature, les ressources des animaux... J'avais senti que parfois, dans la solitude des bois, tu te purifiais de la violence des choses et des imposteurs. Là tu retrouvais le vrai, les qualités humaines du monde ordinaire.

Depuis plus de dix ans, je n'ai pas oublié.
Salut, Arsène et aussi Gerry et Guy.

Gérard Fonteneau

NDLR: Ex-secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail, aujourd'hui à l'emploi du Bureau international du travail, Gérard Fonteneau est un vieil ami de la CSN.

«Il ressort de la preuve que Boivin est à l'origine de l'idée d'utiliser des explosifs».

-Extrait de la sentence du juge Claude Jourdain par laquelle il condamne Guy Boisvert à 15 mois de prison.

Au Nord comme au Sud, le même modèle médical

par Martine D'Amours

Parlez de santé à la Palestinienne Rita Giacaman: elle vous répondra que l'occupation militaire israélienne est plus dommageable pour son peuple que l'usage de la cigarette. Parlez-en au Mozambicain Francisco Valentino Cabo ou à la Nicaraguayenne Iris Montenegro: ils vous raconteront la guerre, les milliers de personnes dépla-

cées, les postes de santé détruits. Parlez-en enfin à Rodolpho Repullo: il vous dira comment, dans un Brésil pourtant quatrième producteur mondial d'aliments, 65% de la population ne consomme pas les 2,500 calories quotidiennes minimales. Il vous apprendra aussi que chez lui, plus de 80% des ressources de santé sont privées.

S'il y a une conclusion à dégager du colloque international sur «**La Santé du Monde**», organisé par la CSN du 8 au 13 novembre dernier, c'est bien que la santé n'est pas d'abord une question de choix individuel. Elle dépend d'un ensemble de facteurs: conditions de travail et de logement, situation politique, niveau de revenu, qualité d'environnement etc. Une deuxième conclusion importante concerne le rôle des institutions publiques: le niveau de santé serait directement tributaire du degré de sa prise en charge par les pouvoirs publics.

Ces conclusions ne sont pas le fruit de savantes démonstrations mais plutôt d'échanges passionnants entre des délégations syndicales venues de 17 pays et une centaine de membres de la CSN, des travailleuses et travailleurs de la santé pour la plupart.

Prévenir plutôt que guérir

Bien sûr, les conditions de santé au travail varient d'un pays à l'autre: au Costa-Rica et en Californie, les travailleuses et travailleurs agricoles sont empoisonnés par les pesticides alors que ceux et celles de l'industrie philippine des semi-conducteurs souffrent de manipuler des substances chimiques. Le Québec ne bat pas le record brésilien en matière d'accidents de travail mais on y perd presque trois fois plus de journées de travail à cause des accidents qu'à cause des grèves et des lock-out!

Mais au Nord comme au Sud, c'est le modèle médical qui s'applique en

matière de santé au travail: on cherche à dépister et à exclure les individus à risque plutôt que d'éliminer les sources de danger pour l'ensemble des travailleur-euse-s. Au mieux, on tente de «réparer» une fois que le mal est fait, ce qui fait dire à Donna Mergler, professeure au département des sciences biologiques de l'UQAM, «*qu'à l'heure actuelle, on identifie des conditions dangereuses surtout en comptant des cadavres*».

À cette approche médicale, les délégué-e-s au Colloque ont opposé une approche de prévention qui mise sur l'élimination des dangers à la source et tient compte, dans cet assainissement, des connaissances acquises par les travailleuses et travailleurs. Non pas qu'on rejette la nécessité d'une politique d'indemnisation des victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles, au contraire. «*Mais, soulignait Qussai Samak, du service de Génie industriel de la CSN, nous faisons le pari que les dollars investis en prévention seraient autant de dollars économisés au chapitre de l'indemnisation.*»

Et dans la tête du monde?

Plus encore que les discussions sur la santé-sécurité au travail, c'est la journée de débats sur la santé mentale qui a fait courir les foules! Ici aussi on a pu constater l'influence des facteurs économiques, politiques, sociaux et culturels sur l'état de santé qui prévaut «*dans la tête du monde*». Qu'on pense aux victimes de guerres et de dictatures, mais aussi à ceux et celles qui, dans nos sociétés dites «*avancées*», souffrent d'être sans-emploi, dépendants et marginaux.

Et ici aussi, le modèle médical prédomine, qui fait de la maladie mentale une pathologie individuelle, à soigner individuellement. Mais curieusement, alors même qu'on nie l'impact des facteurs collectifs sur la santé mentale, on les utilise pour démoraliser et soumettre des populations: ainsi, la désintégration sociale est l'objectif visé par la stratégie du «*conflit de faible intensité*», menée en Amérique centrale.

Alors, bien des questions se posent: les interventions en santé mentale ne servent-elles qu'à mieux contrôler les marginaux? Qu'est-ce que les thérapies proposent aux femmes, sinon de les réintégrer dans leurs rôles traditionnels? Peut-on penser une désinstitutionalisation qui soit autre chose qu'un «*dumping*» de patients psychiatriques dans une communauté nullement préparée à les recevoir? Là-dessus, le récit de l'expérience italienne, sur laquelle nous reviendrons dans le prochain numéro de **Nouvelles CSN**, a pu apporter de l'eau au moulin.

Enfin, au moment où les délégué-e-s de la France et de la Suisse rapportaient que leurs gouvernements (aussi!) menaçaient, par certains côtés, de céder aux charmes de la privatisation, les discussions sur les systèmes de santé ont permis de déceler un large consensus sur la nécessité de maintenir dans ce secteur la responsabilité publique, qui garantit de meilleures chances d'accès pour tous à la santé. Cela ne signifie pas qu'on doive absolument s'en tenir à de grosses structures centralisées: dans des pays qui luttent pour un nouveau projet social, comme en Palestine ou au Nicaragua, on mise au contraire sur des ressources de santé décentralisées, avec une large participation populaire.

La cigarette ou l'occupation militaire?

« Pour la santé de mon peuple, l'occupation militaire israélienne est beaucoup plus dommageable que la cigarette! » a déclaré d'entrée de jeu Kita Giacaman, professeur à l'Université de Birzeit, en Cisjordanie. C'est que, depuis les 20 années que dure l'occupation militaire, la survie économique des Palestiniens dépend d'Israël: sa main-d'œuvre est au chômage ou au travail, selon les fluctuations des intérêts israéliens. Dépossédée de ses ressources, privée de la possibilité de s'auto-déterminer, la société palestinienne est profondément désorganisée.

Le joug est encore plus dur pour les femmes et les pauvres, a rapporté Mme Giacaman. « Un exemple: nous, les travailleurs de la santé, nous disons aux femmes qu'elles doivent laver leurs enfants. Mais les paysannes sont obligées de marcher jusqu'à cinq ou six heures pour avoir de l'eau, parce qu'Israël leur interdit d'installer des connexions d'eau potable dans les villages. Les sources d'eau étant rares, Israël a décrété que même l'eau de pluie lui appartenait en priorité! »

Mais, selon cette déléguée, la société palestinienne est aussi traversée par des contradictions de classes et de sexe antérieures à l'occupation. « Dans toutes nos recherches, nous avons remarqué plus de mortalité infantile et plus de malnutrition chez les filles que chez les garçons. Inconsciemment, les paysannes privilégient les garçons, parce qu'ils représentent la seule forme de sécurité sociale.



Rita Giacaman

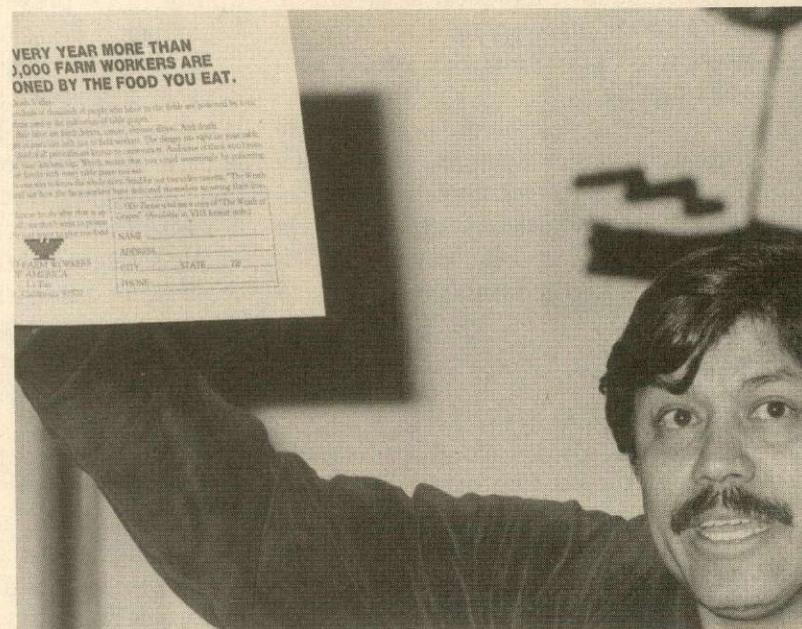
Une fois adulte, un fils prendra en charge sa mère et ses frères et sœurs plus jeunes, alors qu'une fille se mariera, ira s'installer dans une autre famille...»

La colère des raisins

La petite Amalia Larios, trois ans, ne pourra jamais marcher. Elle est née avec une malformation de la colonne vertébrale parce que sa mère a été exposée aux pesticides durant sa grossesse. Dans la vallée de San Joaquin, en Californie, non seulement les travailleurs agricoles mais aussi la population toute entière subissent les effets cancérigènes et tératogènes des millions de tonnes de pesticides déversés chaque année sur les plantations de raisins.

Et ce rêve américain devenu cauchemar se transporte, à notre insu, jusque dans nos assiettes. En effet, les pesticides s'incrustent dans le fruit. David Martinez, des travailleurs agricoles unis (AFL-CIO), est venu demander aux membres de la CSN de boycotter le raisin californien, par solidarité pour les travailleurs californiens mais aussi dans leur propre intérêt de consommateurs. « Surtout, a-t-il précisé, ne remplacez pas le raisin californien par du raisin chilien ou sud-africain: là-bas, c'est pire encore ».

Il a aussi demandé de faire circuler le vidéo « La colère des raisins », tourné dans la vallée de San Joaquin, de façon à étendre au maximum le mouvement de boycottage. De ses luttes menées dans les années '70 pour l'interdiction du DDT, le syndicat retient qu'un boycottage par



David Martinez

10% de la population nord-américaine suffit pour amener les employeurs à la table de négociation.

Les Travailleurs agricoles unis veulent obtenir le bannissement de cinq pesticides particulièrement toxiques: le captan, le dinoseb, le méthyl bromid, le phosdrin et le parathion. Ils veulent aussi négocier que seuls les pesticides ayant reçu l'autorisation syndicale puissent être utilisés.



SOS Déchets!

Devinette: que font les industriels des pays développés quand une lutte syndicale et/ou populaire les force à renoncer à l'utilisation d'une substance ou d'un procédé dangereux? Élémentaire, mon cher Watson: ils les exportent! C'est ainsi que, comme l'a rapporté le délégué Roger Solorzano,

le mouvement syndical costa-ricain est aujourd'hui forcé de lutter contre l'utilisation d'une «maudite douzaine» de pesticides extrêmement nocifs, qui sont pourtant tous limités ou interdits dans les pays industrialisés.

Lors du colloque sur «*La santé du monde*», le médecin argentin Mario Epleman a expliqué que le Nord exporte au Sud ses problèmes de santé-sécurité de trois manières. Les pays industrialisés vendent outre-frontière des produits chimiques toxiques, tels les pesticides, souvent sans information adéquate sur les risques encourus. Ils exportent aussi

de la machinerie dangereuse, parce que non pourvue des dispositifs de sécurité utilisés chez eux. Avec la complicité de gouvernements corrompus, les pays riches cherchent aussi à utiliser le Tiers-Monde comme site d'enfouissement de déchets chimiques ou radio-actifs, comme ce fut notamment le cas au Chili. «*Bref, dira Mario Epleman en parlant des entreprises des pays industrialisés, non seulement ils*

nous empoisonnent, mais encore nous font-ils payer pour nous empoisonner!»

Contradictions canadiennes

Que fait le Canada là-dedans? D'une part, il risque lui aussi de servir de poubelle pour les déchets nucléaires américains. La Commission de l'énergie atomique du Canada étudie actuel-

lement les possibilités d'enfouir des déchets radio-actifs dans les formations rocheuses du Bouclier canadien. Une partie de la recherche est financée par le Département américain de l'énergie, responsable de la politique relative aux déchets radio-actifs. Effectivement, mon cher Colombo, c'est louche...

D'autre part, révélait Qussai Samak, du service de Génie industriel de la CSN, il existe une concurrence farouche entre le Canada et les États-Unis pour l'exportation de leurs sous-produits nucléaires. Les États-Unis cherchent à vendre leur caesium 137, pour fins de traitement du cancer; le Canada essaie de faire de même avec son cobalt. Marchés convoités: le Tiers-Monde bien sûr, où on manque encore d'hôpitaux, de machinerie...

Le Canada prospecte aussi d'autres débouchés pour son cobalt. Il cherche notamment à l'utiliser pour l'irradiation des aliments. Ainsi, la Commission d'énergie atomique du Canada a créé, avec l'Institut Armand-Frappier, une entreprise destinée à promouvoir des irradiateurs d'aliments fabriqués au Canada et potentiellement exportables.

Plus de frontières

Depuis la tragédie de Bhopal et celle de Tchernobyl, depuis la contamination de la ville brésilienne de Goiania et les empoisonnements massifs subis par ses habitants, on prend davantage conscience qu'il n'y a plus de frontières entre la santé-sécurité au travail et la santé des populations en général. On parle de plus en plus de «*pollution de l'environnement de travail*» pour désigner que ce qui nuit à la santé des travailleurs nuit généralement à la santé de toute la communauté et vice-versa.

D'ailleurs, il n'est point besoin d'aller très loin pour s'en apercevoir. Un travailleur d'Acier Atlas de Sorel a été contaminé par un produit toxique qui avait voyagé depuis l'usine Dioxyde, également de Sorel. Il ne faudrait pas croire qu'en expédiant les agents contaminants à l'extérieur des usines, on a réglé le problème...

Pistes d'action syndicale

Qussai Samak, l'une des per-



Qussai Samak

sonnes-ressources de l'atelier sur «*l'exportation des risques*» croit qu'il faut «*penser globalement et agir localement*». Comment? «*Quand un syndicat réussit à faire limiter ou interdire une substance dangereuse, sa lutte ne devrait pas se terminer là. Il devrait communiquer cette information aux syndicats-frères des pays du Tiers-Monde*», a suggéré l'Argentin Mario Epelman.

La CSN a déjà réclamé que le gouvernement canadien interdise l'exportation de toute substance dont l'emploi est proscrit ici. Le gouvernement a refusé d'émettre une telle interdiction. «*Cependant, précise Qussai Samak, il est important d'exiger en même temps que le Canada fasse pression pour les autres pays de l'OCDE adoptent la même ligne de conduite, de façon à éviter que des pays moins scrupuleux ne tirent avantage d'un éventuel refus canadien d'exporter des substances toxiques.*»

On peut penser qu'il y a place pour une pression syndicale, concertée avec celle de d'autres mouvements populaires, pour mettre fin à ce genre de pratiques. Les délégué-e-s au colloque se sont d'ailleurs prononcés pour

que toute exportation d'une matière dangereuse ou contrôlée soit accompagnée d'une divulgation complète de ses effets sur la santé et sur l'environnement. On a également réclamé que les législateurs des pays industrialisés promulguent des lois qui obligeraient les entreprises transnationales à appliquer partout dans le monde les normes de sécurité industrielle et d'environnement qui sont en vigueur dans le pays d'origine. Plus précisément, le mouvement syndical pourrait effectuer un immense travail de pression, de surveillance et de partage de l'information.

Plusieurs questions demeurent, que des participant-e-s au Colloque n'ont pas manqué de soulever: ne faudrait-il pas, dans les pays industrialisés, rechercher des alternatives aux produits et procédés dangereux? Faut-il continuer la course au mieux-être, si elle suppose des déchets? Et la question des emplois? Chose certaine, si la préoccupation syndicale pour l'environnement est nouvelle, elle risque de poser, pour un sacré bout de temps encore, les questions fondamentales du «*quoi produire*» et «*pour quoi*»?

Gobeil... jusque



dans les hôpitaux!

Parole de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux: il n'y a aucune politique de privatisation du réseau de la santé. À tel point, d'ailleurs, qu'elle n'hésitait pas à le déclarer aux journalistes, à la suite de la tentative d'achat de l'hôpital Saint-Michel par le groupe Lavalin. Le moment était probablement mal choisi: en effet, depuis quelques mois, de nombreux cas de privatisation sont dénoncés par les syndicats CSN affiliés à la Fédération des Affaires sociales (CSN). Le moindre que l'on puisse rappeler à la ministre, c'est que parfois le silence est d'or!

« Dans les faits, le problème soulevé par la recherche d'un hôpital à privatiser par la firme Lavalin, comme le soulignait la présidente de la Fédération des Affaires sociales Catherine Loumède, n'est que la pointe de l'iceberg, en ce qui regarde les privatisations dans le réseau de la santé. En effet, les cas sont nombreux, et dans la plupart des cas connus, les résultats ne sont pas satisfaisants. »

Au cours d'une intervention auprès des médias, Catherine Loumède a pris la déclaration de la ministre au pied de la lettre: si, comme Mme Lavoie-Roux le maintient, il n'y a aucune politique de privatisation du réseau de la santé au gouvernement, qu'elle mette fin aux nombreuses tentatives en ce sens qui se font un peu partout dans les institutions du réseau, et ce tant que la Commission Rochon n'aura pas présenté son rapport.

Des PME de la santé mentale

C'est ainsi qu'on sort des déficients mentaux des institutions publiques (désinstitutionnalisation) pour les envoyer dans des familles d'accueil, sans garantir d'aucune façon que les ressources pour rendre ces personnes

le plus autonomes possible soient disponibles.

Par exemple: en fermant graduellement l'Institut Doréa, dans la région de Beauharnois-Châteauguay, on a forcé les bénéficiaires, sans égard à leur état de santé, à demeurer dans des familles d'accueil. Certaines de ces maisons d'hébergement sont à toutes fins pratiques des PME de la santé mentale, où les bénéficiaires n'ont plus accès à l'ensemble des services professionnels auxquels ils avaient droit dans leur ancienne institution.

Détérioration des soins de santé

Le recours aux agences privées de remplacement par les hôpitaux et les centres d'accueil pour remplacer le personnel régulier provoque dans plusieurs établissements une détérioration importante des soins de santé. En effet, ce personnel de remplacement n'a pas, la plupart du temps, l'entraînement nécessaire et une connaissance suffisante des bénéficiaires, et des traitements dont ceux-ci ont besoin.

Les bénéficiaires ont en effet besoin d'une continuité de soins qu'il n'est pas possible d'offrir quand le personnel régulier est remplacé

par du personnel d'agences extérieures. Dans de telles situations, l'administration locale n'est même plus en mesure de vérifier les compétences nécessaires des employé-e-s de ces agences pour donner les soins de santé requis par les bénéficiaires.

«L'avant-garde» du privé?

De son côté, le conseil d'administration du futur centre hospitalier Anna-Laberge, à Châteauguay, dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'hiver 87-88, est sur le point de finaliser une organisation du travail reposant essentiellement sur la sous-traitance avec différentes petites entreprises privées. Avec le «silence troublant» des responsables du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette «politique d'emploi» vise à contourner les conventions collectives du secteur public, à épargner de l'argent en maintenant au plus bas niveau les conditions de salaires et de travail des employé-e-s et à rendre pratiquement impossible la syndicalisation.

Le Rapport Gobeil?

De telles politiques semblent sortir tout droit du fameux Rapport Gobeil sur la privatisation. Et pourtant, Mme Lavoie-Roux déclare aux médias: «Non, il n'y a aucune politique de privatisation du réseau de la santé».

À moins que la ministre ait été mal informée!

Henri Jalbert

Nouvelles CSN 7

Sans toit ni loi

par Michel Crête

L'équipe de la revue « Ciel Variable » avait choisi le 11 novembre, le jour du souvenir, pour faire le lancement montréalais de son dernier numéro, un numéro double, portant sur les sans-abri. C'était voulu! C'était une façon comme une autre de souhaiter que la cause des sans-abri, qu'on appelle aussi des itinérant-e-s, survivra à « l'Année internationale des sans-abri », votée par l'Organisation des nations unies (ONU) en 1986. Cette autre « année internationale » tire à sa fin. Les gouvernements municipal, provincial et fédéral ont fait leur part. Pour se donner bonne conscience? Cette cause sera-t-elle enterrée comme cela est arrivé au lendemain d'autres « années internationales »?

Plusieurs ont pu observer, un jour ou l'autre, un de ces clochards s'agrippant au grillage d'une bouche d'air chaud voisine du Holiday Inn Place Dupuis, à Montréal, pour se réchauffer par un froid sibérien. D'autres ont pu apercevoir cette vieille clocharde tirant sa brouette lourde de toute sa « richesse ». Nous en avons remarqué un qui sirotait son gros vin rouge ou sa grosse « Mol » chaude sur un banc, par une journée de soleil.

C'est là l'image traditionnelle, voire folklorique, qu'on se fait de l'itinérance. Mais l'univers des sans-abri est beaucoup plus large et, malheureusement, atteint de plus en plus de gens.

Des milliers

Il y aurait au Québec entre 7,000 à 10,000 sans-abri. Certains avancent même le chiffre de 15,000! Au Canada, on parle de 20,000 à 40,000 itinérant-e-s.

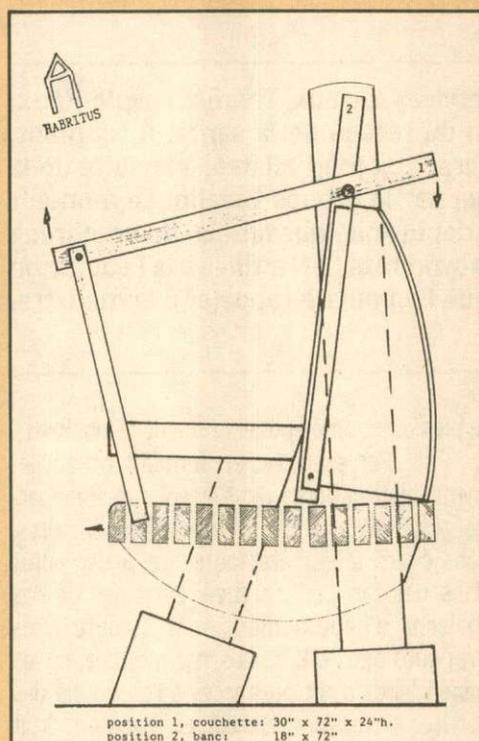
Et parmi ces « nouveaux clochards », on retrouve de plus en plus de jeunes et de femmes. Il y aurait, selon certaines sources, quelque 3,000 femmes itinérant-e-s à Montréal. Dont plusieurs femmes autochtones. Donc, de plus en plus de femmes et de jeunes qui errent, avec leurs vieux frères, jour et nuit. Qui se réfugient dans des immeubles abandonnés. C'est le phénomène des « squatters ». De plus en plus de femmes et de jeunes à la recherche d'un porche pour sommeiller. De plus en plus de femmes et de jeunes à mendier ou fouiller dans les poubelles. Et à subir toutes sortes d'abus et de violences.

Mais comment devient-on « itinérant »?

Une conjugaison funeste

Selon une enquête menée par le docteur Yves

Lamontagne de l'Hôpital Louis Hippolyte Lafontaine auprès de 142 itinérants âgés de 18 à 30



Une couchette pour les sans-abri

Le dernier numéro de *Ciel Variable* nous apprend qu'un groupe d'architectes, Habritus, est actuellement à concevoir une couchette portative, de 6 pieds par 30 pouces, munie d'un toit. Cet espèce de banc-public-couchette pour les sans-abri devrait être assez compact, léger et facilement transportable, écrivent les responsables d'Habritus.

Initiative louable, certes, mais gênante pour une société qui se veut et se prétend « juste »...

ans, et rapportée par la journaliste Martine D'Amours dans *La Gazette des femmes*, « ces garçons et filles proviennent pour la plupart de familles où règnent des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de maladies mentales et de violence ». Y compris l'abus sexuel.

Et à une série de problèmes d'ordre affectif et psychologique vient souvent s'ajouter le manque d'emploi. « Moins de 30% des jeunes rencontrés ont un métier... et les deux tiers n'ont pas travaillé plus de vingt-quatre mois dans toute leur vie », relate la journaliste.

Ces jeunes de moins de 30 ans et sans emploi se retrouvent donc avec comme seul moyen de subsistance un maigre chèque de 180\$ par mois versé par le Bien-être social. La conjugaison de problèmes d'ordre personnel et économique fait en sorte que de plus en plus de jeunes « basculent » dans l'itinérance et feront, avec leurs aînés, le réseau des maisons d'hébergement et des « soupes populaires » à Montréal, à Québec et ailleurs. La Maison du Père, L'Armée du Salut, Le Chaînon, L'Escale Notre-Dame, la « Old Brewery » et autres à Montréal. Lauberivière, Intervention Prostitution, L'Amitié, la Maison d'hébergement pour femmes immigrantes, le Y, le Centre d'amitiés autochtones et autres, à Québec. Et partout et surtout, la rue! Été comme hiver! Jour et nuit!

Des besoins

À Montréal il y a un manque évident de lits pour les sans-abri. Il n'y a pas 1000 lits disponibles pour les 7,000, 10,000 ou 15,000 sans-abri.

« L'année internationale des sans-abri » aura permis à la Ville de Montréal d'octroyer des subventions aux propriétaires de maisons de chambre. Québec et Ottawa ont investi \$13 millions dans l'hébergement des sans-abri. Mais cette somme avait déjà été budgétée en 1986, nous apprend Martine D'Amours. Les deux gouvernements ont tout simplement pris l'argent qui aurait dû être versé pour améliorer le sort des familles monoparentales et des personnes âgées pour le transférer aux sans-abri.

Les intervenants auprès des sans-abri s'entendent pour dire que les différents paliers de gouvernement doivent améliorer les ressources déjà existantes.



Des logements adéquats pour tous, s.v.p.!

Cette année internationale des sans-abri aura aussi permis de soulever la question plus large du logement.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a publié au printemps 1987 un «Dossier noir sur le logement et la pauvreté». Aux milliers de sans-abri, viennent s'ajouter 520,000 ménages qui, en 1981, «gagnaient» moins de 15,000\$ par année et devaient consacrer pas moins de 40% de leur revenu pour se loger!

Comment vivre décemment et sans s'endetter lorsque 40% de son salaire va au logement?

L'organisme estime que la part du revenu allouée à l'habitation a certainement augmenté car entre 1981 et 1985, les loyers ont connu des hausses de 34.6% à Montréal et de 39.1% à Québec.

L'enquête menée par le FRAPRU révèle aussi que 13% des logements ont besoin de réparation majeure et que 12% sont dépourvus de chauffage central. Quant aux maisons de chambre, la plupart ne répondent même pas aux normes minimales de salubrité et de sécurité.

Des coopératives et des HLM

La construction et la restauration de logements en coopératives et en HLM remédieraient certainement à la piètre situation que vivent des milliers et des milliers de ménages au Québec. Mais entre 1979 et 1986, «on assiste à une chute importante du nombre d'unités construites. Avec des fonds fédéraux de 10,000 unités en 1979, on en était rendu à 3,000 en 1986; et cela, au même moment où le gouvernement lui-même évalue à 225,000 le nombre de ménages ayant un besoin impérieux d'aide à ce niveau», ajoute l'organisme.

Pour améliorer les conditions de résidence des gens à faibles revenus, le FRAPRU revendique une plus grande participation des gouvernements pour augmenter la banque des logements sociaux comme les coopératives et les HLM. Il exige aussi une politique globale qui s'attaque de façon permanente à l'ensemble des problèmes.

(NB: «Le Dossier noir» est disponible au FRAPRU, 1212 rue Panet, Montréal, Québec, 514-522-1010.)

Une organisation des sans-abri?

Contrairement à ceux des villes de New-York et Los Angeles, les sans-abri de Montréal ne sont pas organisés. Il semble que les sans-abri doivent consacrer tellement d'énergies et d'efforts pour assumer leur seule survivance qu'il devienne très difficile de les réunir. D'où l'importance de soutenir le réseau d'aide aux itinérants.

Ciel variable

La revue de photographies d'intervention sociale «Ciel Variable» est une initiative du «Collectif des jeunes sans emploi de St-Louis-du-Parc». Depuis 1982, ce collectif s'intéresse aux interventions culturelles susceptibles de rejoindre les 18-30 ans. Et après une longue recherche, il a fait le lancement du premier numéro de «Ciel Variable» le 10 juin 1986, au Café Central à Montréal. Ce premier album aborde, en photographies, montages, et textes, divers sujets: délinquance, pacifisme, statut de réfugié-e-s, marché du travail pour les jeunes, etc.

Puis, le 28 janvier 1987, on procède au lancement du numéro 2 au Km/H à Montréal. Cette édition porte sur l'environnement.

Vous pouvez acheter «Ciel Variable» en kiosque à Montréal, ou encore vous abonner en téléphonant à:
Montréal: 514-526-5109
Québec: 418-524-5709

VIDÉO

Un autre son de cloche

Yves Doyon, de Québec, a réalisé un vidéo de 30 minutes sur le phénomène de l'itinérance chez les jeunes. C'est aussi plus qu'un vidéo. Car «Un trou dans le tissu ou lettre(s) à un jeune clochard» épouse le point de vue suivant lequel «l'itinérance, c'est peut-être aussi un état de vie, une manière pour la jeunesse de signifier son refus face au monde actuel».

Cette opinion est loin d'être partagée par des intervenants auprès des sans-abri qui croient plutôt qu'une foule de facteurs font en sorte qu'on devient itinérant-e.

D'accord ou non, le vidéo est bien fait et mérite d'être visionné.

Les syndicats, les organismes et les groupes intéressés à diffuser ce vidéo peuvent s'informer auprès de Yves Doyon, Atelier d'Images Populaires, 10 rue McMahon, Québec, G1R 3S1 (418-692-2178).

«L'affaire n'est pas close», prévient la CSN

La CSN a annoncé le 19 novembre qu'elle entendait déposer auprès du comité de surveillance du Service canadien de renseignement et de sécurité (SCRS) le dossier complet qu'elle a constitué sur la présence et les actions d'un agent des services secrets infiltré dans ses rangs.

«Nous voulons que toute la lumière soit faite sur les dangers courus par la démocratie quand des agents provocateurs sont à l'œuvre dans nos syndicats», a déclaré le président Gérald Larose en conférence de presse à Montréal.

Une lettre sollicitant une rencontre a été expédiée au président du Comité de surveillance, M. Ron Atkey.

«Nous avons des faits à révéler, des témoignages à déposer, des questions à adresser au Comité de surveillance relativement aux activités du SCRS à l'intérieur de nos syndicats», a indiqué le président.

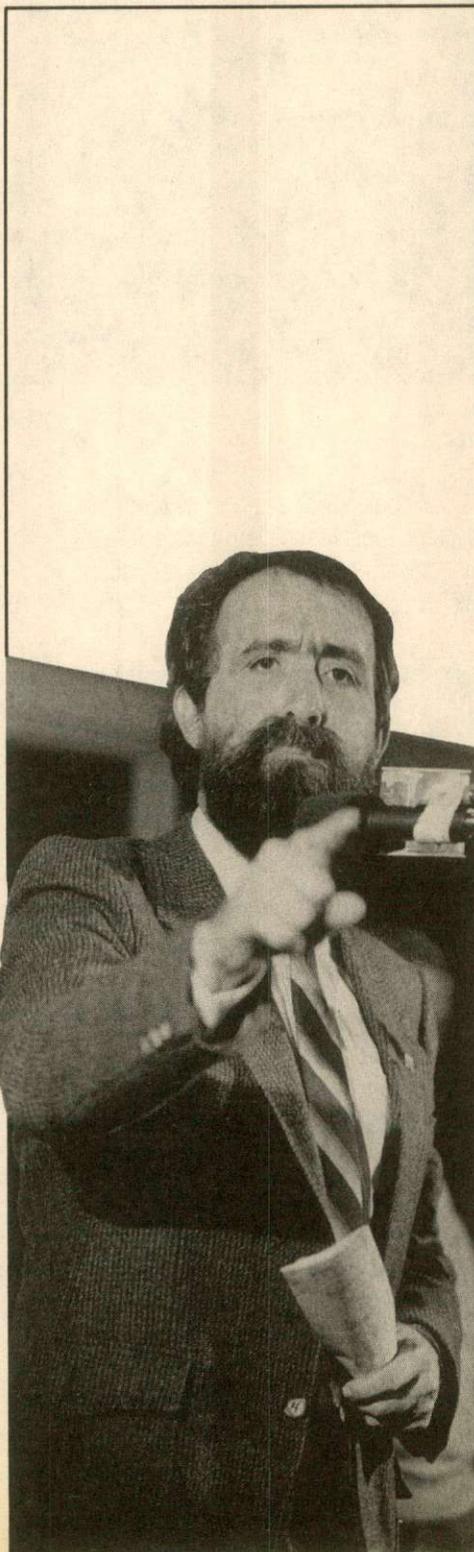
Une décision personnelle

L'acquittement de Guy Boisvert de deux chefs d'accusation et son plaidoyer de culpabilité sur deux autres chefs ont eu pour conséquence que le procès ne s'est pas tenu.

«La CSN respecte cette décision strictement personnelle de son salarié et comprend que les conditions qui lui ont été faites, en particulier l'opposition obstinée et quasiment vengeresse de la Couronne à une libération sous caution, l'ont amené à prendre cette décision. La CSN aurait souhaité que le procès se tienne, particulièrement pour faire la lumière sur les activités du SCRS dans ses rangs», déclare l'exécutif de la centrale.

La récente tournure des événements peut soulager momentanément les services secrets fédéraux, estime-t-elle.

«Mais ils ne doivent pas compter sur nous pour que l'affaire soit close. Comme il n'y a pas de procès, d'autres lieux existent



Gérald Larose

pour démontrer les dangers que font courir aux droits, aux libertés et à la démocratie les activités des agents du SCRS à l'intérieur des syndicats», a ajouté M. Larose.

Ce dernier a fait savoir que dans le cadre de la préparation de la défense des salariés, un dossier étoffé avait été constitué sur les activités du SCRS à l'intérieur de la CSN. «Ce sont ces éléments que nous voulons faire connaître au Comité de surveillance. Nous les croyons extrêmement sérieux».

L'appareil judiciaire

Par ailleurs, Gérald Larose n'a pas ménagé les reproches à l'endroit de l'appareil judiciaire, en particulier la Couronne et la SQ.

«Les perquisitions spectaculaires à la CSN, les rumeurs lancées à mon sujet aux seules fins de salir ma réputation, les tentatives de manipulation de l'opinion qui ont été portées à notre connaissance ne sont pas de nature à ajouter quelque gloire que ce soit à une police déjà discréditée», a-t-il dit.

Quant à la Couronne, la CSN soutient qu'elle a fait preuve d'un acharnement peu commun en s'opposant constamment à la libération sous caution de nos salariés, en présentant une requête en appel après que deux d'entre eux aient été libérés, en déposant à la fin de juillet de nouvelles accusations pour lesquelles Guy Boisvert a été acquitté, mais qui avaient la propriété d'impliquer le président et la CSN elle-même.

La CSN entend ne ménager aucun effort pour que la lumière soit faite. «Nos institutions démocratiques sont trop vulnérables, les droits des travailleurs s'avèrent suffisamment difficiles à défendre, la démocratie elle-même n'est pas si solidement établie pour que nous acceptions de laisser des forces souterraines les pervertir».

EXCLUSIF

Journal intime de Mutt, contrôleur du SCRS

Mutt, contrôleur de Jean-Marc Boivin pour le SCRS, a assisté au plaidoyer de

culpabilité de notre camarade de Guy Boisvert le vendredi 13 novembre dernier. Voici

ce qu'il confie à son journal intime aussitôt après.

Québec, le 13 novembre 1987

Qui a dit que le vendredi 13 porte malheur ? Pas moi, en tout cas. Ce vendredi 13 est le plus beau jour de ma vie. Ou plutôt, l'un des. (Il y en a eu d'autres comme celui-ci...)

Boisvert a plaidé coupable. Boisvert a plaidé coupable ! Enfin, pouvoir dormir, dégèner, être juso fin avec ma blonde...

Il n'y aura pas de procès. PAS DE PROCÈS. On s'en tire encore. Comme la fois du... et la fois des... (Ne pas écrire cela ici. Il y a des gens qui me respectent ruin...)

Tout ce qu'on s'est évité ! D'abord, Jeff aurait passé son temps à l'objecter. Objection ici, objection là, le jury aurait fini par trouver ça bizarre ; il aurait pensé qu'on avait quelque chose à cacher. À part ça, on aurait fait la manchette des journaux : mauvais ça, pour une police secrète...

Sans compter que la Couronne n'avait pas une preuve contre Larose. On aurait eu l'air de quoi ? Parlant de Larose, il doit être furieux ! Lui qui se promettait de faire la lumière sur les activités du SCRS dans les syndicats...

Ce midi, pas pu avaler une bouchée. Tellement peur que Boisvert refuse, même si Jeff me disait : " Voyons Mutt ! Il refusera jamais une offre pareille ! "

Moi, je m'étais pas si sûr. Il a la couenne dure, ce Boisvert ! Mais on a eu beaucoup de collaboration des tribunaux. Un petit ton à l'extérieur l'été dernier pour les deux autres, jute assez, pour leur donner le goût de l'air pur... Pendant ce temps-là, Boisvert, tout seul, en dedans. Un bel été !

Plus de cinq mois de prison. De quoi écœurer n'importe qui. S'il avait eu un cautionnement, pas sûr qu'il aurait plaidé coupable aujourd'hui...

Quand je l'ai entendu dire "coupable", j'ai regardé Jeff. J'étais sûr qu'il pensait la même chose que moi :, et puis, qui ne seraient pas dévoilés (Non, ne pas écrire cela, voir plus haut). Puis j'ai pensé à mes boss, qui seraient contents. Je me suis levé. Jeff souriait. Il y avait longtemps que je l'avais vu sourire comme ça —
Et maintenant, le champagne !

Lucie Laurin



Guy Boisvert, en compagnie de Louiselle Pilote, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu (CSN), lors de l'enterrement de Gaston Harvey.

Note de l'éditeur : les bulles sont mortes au fond des coupes quand les agents

ont appris, le 19 novembre, que la CSN comptait remettre un dossier complet sur

les activités d'infiltration et de provocation au Comité de surveillance du SCRS.

BUREAU DE RÉVISION DE LA CSST

\$125 par jour pour les syndicats

Le nombre de réclamations devant le Bureau de révision de la CSST a augmenté considérablement durant la dernière année, notamment à cause du mot d'ordre patronal de contester systématiquement les décisions de la CSST qui sont favorables aux travailleurs et travailleuses.

Résultat: plusieurs syndicats qui sont techniquement en mesure de défendre leurs membres devant le Bureau de révision, parce qu'ils comptent parmi leurs rangs des militants et militantes qui ont suivi les sessions de formation nécessaires, ne peuvent plus supporter le coût financier inhérent aux libé-

rations de ces personnes. Ils s'en remettent donc à leurs Conseils centraux, lesquels deviennent débordés de cas à défendre.

Soucieux de respecter son orientation à l'effet d'encourager les syndicats locaux à prendre en main la défense de leurs membres accidentés du travail, la CSN, par son Bureau confédéral, a décidé d'octroyer une aide financière spéciale aux syndicats qui assument eux-mêmes la représentation de leurs membres devant le Bureau de révision.

Cette aide sera donnée sous forme d'un montant fixe de \$125 par jour, pour la durée de l'audition. Mais à cinq conditions:

- 1) le militant ou la militante qui plaide devant le Bureau de révision doit avoir suivi adéquatement la session de formation appropriée;
- 2) il doit également participer aux réunions (environ deux par année) de soutien convoquées par la coordination de l'équipe des assesseurs;
- 3) il n'y a pas d'assistance financière dans le cas où le salaire est assumé par l'employeur;
- 4) le syndicat doit remplir le formulaire prévu à cet effet;
- 5) le syndicat doit être «en règle» avec le mouvement.

Renseignements:
Service du génie industriel,
514-598-2161.

Entente rapide chez Gaz Métro

Les employés de la compagnie Gaz Métropolitain de Montréal ont accepté dans une proportion de 80% l'entente de principe intervenue entre leurs représentants syndicaux et ceux de la direction de cette entreprise privée.

Le contrat de travail d'une durée de deux ans prévoit que les 500 travailleurs de Gaz Métropolitain toucheront des augmentations salariales de l'ordre de 4.25% en 1987 et de 4.50% en 1988. Le salaire horaire moyen passera ainsi de \$16.68 à \$17.48 à la fin de la convention

De la part du syndicat de H. Roberge: merci!

Après quatre mois et demi de conflit, les 40 travailleurs de H. Roberge, une entreprise de réparation de moteurs électriques située à Duberger, en banlieue de Québec, ont obtenu une convention collective qu'ils qualifient de fort satisfaisante.

«Nous avons gagné 80% de nos revendications», déclare le vice-président du syndicat Claude Fraser. *Et si nous avons pu tenir le coup si longtemps, ce qui nous a permis de réaliser de tels gains, c'est grâce à la solidarité manifestée par les membres de la CSN qui, par l'achat de nos sigles CSN sculptés sur bois ou en*

métal, nous ont donné quelque \$8,000 supplémentaires au fonds de grève. Nous tenons à les en remercier».

Quels sont les gains principaux de ce nouveau contrat, le septième de l'histoire du syndicat?

- La réduction des heures de travail, avec pleine compensation, pour l'équipe de soir (de 37 heures ½ à 35 heures);
- Un pécule de vacances égal à 25% du salaire;
- Des augmentations de salaire de 5%;
- Une clause de protection contre l'attribution de sous-contrats;
- Le contrôle du fonds de pension.



C'est sous le thème «Rien ne nous arrête» que le 8^e Festival de créations jeunesse accueillera, du 15 au 18 avril prochain, quelque 600 jeunes de 12 à 18 ans provenant de toutes les régions du Québec et désirant présenter leurs créations artistiques à un vaste public. Théâtre, musique, danse, peinture, écriture, photo, dessin, sculpture, vidéo, etc, tous les moyens d'expression artistique sont acceptés. Le Festival est aussi l'occasion pour les jeunes de participer à des ateliers de formation artistique et d'échanger avec d'autres jeunes provenant de différentes régions du Québec, du Canada et même d'Europe, ainsi qu'avec des professionnels du milieu artistique. Il faut s'inscrire rapidement auprès de OXY-JEUNES, 420 rue Saint-Paul est, bureau 301, Montréal H2Y 1H4 (514-849-5297).

nouvelles

CSN



**LE QUÉBEC DOIT TROUVER
ET IMPOSER SON IDENTITÉ
AU PLUS TÔT OTHERWISE IL
COURT LE RISQUE TO LOSE SA
LANGUE AND TO DISAPPEAR
AS AN AUTHENTIC CULTURE**

*Passer-moi le
tournevis à embouts
interchangeables!*



**CAHIER SPÉCIAL
SUR LA
FRANCISATION**

La CSN et la lutte pour la survie du français

Cahier spécial sur la francisation
des entreprises produit par le
Service de l'information de la
CSN à Montréal

Coordination:
Michel Rioux

Recherches et rédaction:
Diane Lapointe

Références:
Brochure CSN: Le français au travail –
375 ans d'ancienneté
Rédacteur: Luc Gosselin

Photographie:
Guy Ouellet

Caricatures:
Maude Lapointe-Fréchette (9 ans)
Olivier Lapointe-Fréchette (6 ans)

Conception graphique:
Jean Gladu

Montage:
Mychèle Arbour

Composition:
Tricycle Compo

Impression:
Métropole Litho

Distribution:
L'équipe de distribution CSN
(514) 598-2233

27 novembre 1987

En octobre 1983, devant la Commission parlementaire chargée de réviser la loi 101 et qui devait conduire à l'adoption de la loi 57, la CSN réclamait une nouvelle fois un soutien financier pour les organisations syndicales désireuses d'activer le processus de francisation des entreprises. C'est deux ans plus tard qu'un premier programme était lancé.

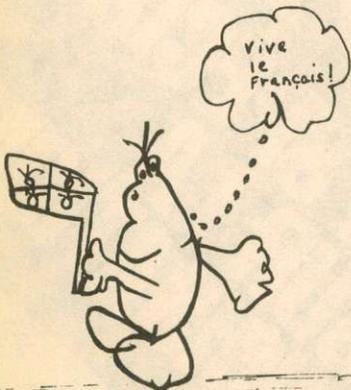
Le Conseil de la langue française, un des organismes créés par la loi 101, avait depuis plusieurs années recommandé au ministre responsable de mettre en place des programmes de soutien. Le Conseil avait en effet acquis la conviction qu'il fallait aider les organisations syndicales à faire la promotion de la francisation dans les syndicats affiliés. Plusieurs études et sondages démontraient que la francisation risquait de n'en être qu'une de façade si les travailleuses et les travailleurs ne disposaient pas des outils minimaux pour soutenir leur action sur les lieux de travail.

La première partie du programme a été réalisée au cours des années 1985 et 1986. Elle

a surtout consisté à rassembler l'information pertinente en rapport avec les comités locaux: liste, responsables, etc. Tout était à faire. Mais la partie la plus visible et percutante a certes été la production de la publication: **Le français au travail: 375 ans d'ancienneté**. Cette publication, lancée et distribuée au congrès de juin 1986, s'est attirée des éloges dans tous les milieux. Le poète Gaston Miron téléphone régulièrement au Service de l'information de la CSN pour en obtenir un certain nombre, qu'il distribue à des amis français. **«C'est ce qui s'est fait de mieux sur cette question»**, soutient-il.

Une nouvelle subvention a été accordée à la CSN après qu'un projet comportant divers volets ait été présenté et accepté par l'Office de la langue. C'est ce projet, axé sur l'information, l'animation et la formation que nous réalisons actuellement. La présente publication, dans Nouvelles CSN, l'organe de la centrale, en est la première manifestation. Mais ce n'est pas la dernière...

Michel Rioux



La publication de ce Cahier spécial sur la francisation des entreprises a été rendue possible grâce à une subvention de l'Office de la langue française du Québec.

RÉSOLUTION SUR LA LANGUE FRANÇAISE ADOPTÉE PAR LE 43^e CONGRÈS DE LA CSN EN 1968

«Attendu que la langue française a un droit de cité prioritaire au Québec;
Attendu que la langue française est celle de la majorité des travailleurs du Québec; en conséquence,
Il est proposé de demander, d'une façon pressante, aux dirigeants de la CSN, d'exiger auprès du gouvernement du Québec que la langue française soit la langue du travail.
Les syndiqués eux-mêmes doivent prendre conscience qu'ils ont également un rôle à jouer dans ce domaine.»

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE LOI 101

LES DROITS LINGUISTIQUES FONDAMENTAUX DES QUÉBÉCOIS

Le français est la langue officielle du Québec.

Toute personne a le droit d'exiger que l'administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salarié-e-s et les diverses entreprises exerçant au Québec communiquent avec elle en français.

En assemblée délibérante, toute personne a le droit de s'exprimer en français.

Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français.

Les consommateurs et consommatrices de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français.

Toute personne admissible à l'enseignement au Québec a le droit de recevoir cet enseignement en français.

“YOU'RE NOT SATISFIED, PUNCH YOUR CARD!”

— le contremaître de la compagnie Polystar Inc.

Cette phrase, Carole ne l'oubliera jamais. Elle venait d'être congédiée pour «refus de travailler», sans avertissement préalable. «*Quand je lui ai demandé de me remettre ma formule de cessation d'emploi en français, il m'a dit: «Speak to me in English. I don't want to speak French with you» et il m'a indiqué d'aller puncher ma carte. Il me faisait «bye bye» avec la main,*» nous a-t-elle déclaré.

«Après huit mois de service, ils ne peuvent pas dire que j'ai refusé de travailler. J'ai eu deux augmentations de salaire totalisant \$1.50: une augmentation qu'aucune fille n'a reçue dans un si court laps de temps. Serait-ce à cause de mon lien de parenté avec quelqu'un du syndicat, à cause des cartes que j'ai fait signer ou pour la pétition que je voulais faire circuler pour son air bête? Nos patrons étaient toujours de mauvaise humeur avec nous. Lorsqu'ils convoquaient des employé-e-s pour les réprimander, ils faisaient exprès, ils leur parlaient seulement en anglais, surtout à ceux ou celles qui ne comprenaient pas l'anglais. Pour nous narguer, ils faisaient semblant de ne pas comprendre le français. Moi, je sais qu'ils le comprennent mais ils ne veulent pas le parler.»

Les 70 travailleuses et travailleurs de la compagnie Polystar Inc., entreprise anglophone de fabrication et d'impression de sacs de polyéthylène, située à Rivière-des-Prairies, attendent depuis plus d'un an et demi la confirmation de leur accréditation syndicale avec la CSN. Même si sa main-d'œuvre actuelle est majoritairement composée de francophones (80%), cette compagnie refuserait de témoigner et de plaider en français devant le Commissaire du travail.

«Peux-tu aller leur parler pour moi?»

«C'était entendu comme ça. Parce que moi je comprends et je parle l'anglais, certains employé-e-s me demandaient d'aller au bureau des boss pour parler à leur place parce que là, on ne dit pas un mot en français. Même les secrétaires des boss ne parlent pas le français, dit Carole. Au service du personnel par contre, on communique avec nous en français ou en anglais, selon le cas.»

Un seul espoir ravit Carole: «Peut-être que la situation pourrait changer si nous, les employé-e-s, sentons qu'on est appuyés par la CSN. Elle pourrait faire beaucoup de choses pour nous.»



Le bilinguisme s'installe

Dernièrement, les employé-e-s ont fait des pressions auprès de la direction pour obtenir les documents internes de la compagnie en français. Il semble que la situation s'est un peu améliorée mais ces améliorations vont dans le sens du bilinguisme plutôt que de la francisation.

De l'avis du syndicat, l'attitude des employeurs de Polystar Inc. envers leurs employé-e-s ne pourra favoriser une francisation rapide de l'entreprise, même si celle-ci a obtenu un certificat de francisation.

Passe-moé
pipe wrench



Pour les fins du présent Cahier spécial sur la francisation, NOUVELLES CSN a voulu connaître l'état de la

francisation dans quelques-uns de nos syndicats affiliés. Suite à plusieurs rencontres et entrevues,

voici ce qui ressort des propos que nous avons recueillis récemment.

«Il y a 25 ans, je me suis mis dans la tête de franciser la compagnie Donohue, à Clermont»

Personnage très attachant et coloré, natif de la région de Charlevoix, Étienne Giasson, coordonnateur au Service de la formation de la CSN, nous a raconté ses 25 ans de luttes pour la survie du français dans l'industrie des pâtes et papiers.

Q: Est-il vrai que vous avez toujours été un ardent défenseur de la langue française?

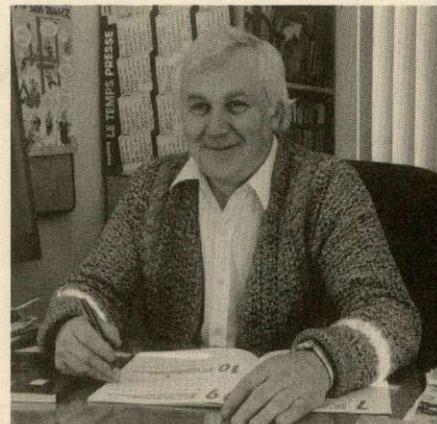
R: Entre 1963 et 1970, j'étais président du syndicat des travailleurs de la Donohue, à Clermont, dans le comté de Charlevoix. À cette époque, tout se faisait en anglais dans l'industrie des pâtes et papiers. Toutes les formules de production, les rapports de griefs et autres documents internes étaient en anglais. Je me suis alors mis dans la tête de franciser la compagnie. Les travailleurs plus âgés étaient contents: pour la première fois de leur vie, ils voyaient une formule française dans la compagnie. En trois ans, tous les documents de l'usine ont été traduits.

Q: Comment avez-vous procédé pour généraliser la francisation dans l'entreprise?

R: Il n'existait aucun organisme gouvernemental pour soutenir le processus de francisation des entreprises, à ce moment-là. Me Robert Auclair, ancien avocat syndical à la Fédération du papier et de la forêt, maintenant juge au Tribunal du travail, m'a fourni

une dizaine de dictionnaires techniques sur la fabrication des pâtes et papiers. Je me suis mis à fouiller dans ces livres pour trouver la définition exacte des termes employés dans ce secteur. À l'usine, nous avons formé une équipe de traduction. La compagnie Donohue acceptait les feuilles de traduction au fur et à mesure et on les distribuait dans chaque département. On faisait cela graduellement pour ne rien bousculer. Il y avait un peu de réticences de la part des dirigeants anglophones et des travailleurs issus des unions internationales. Mais comme ils étaient tous devenus membres d'une seule unité syndicale, c'est-à-dire la CSN, nous les avons rencontrés pour leur expliquer notre démarche. Une personne-ressource fut affectée au bureau du syndicat et des cours de français furent dispensés pour aider les travailleurs qui avaient de la difficulté avec la langue française.

Quelques années plus tard, la compagnie Donohue de Clermont a publié un lexique français des termes employés dans l'industrie. Elle était fière de dire: «Nous sommes la première industrie à accepter la traduction française dans le secteur des pâtes et papiers». Par la suite, la



Consolidated-Bathurst et la Domtar ont suivi. Notre travail avait porté fruit...

Q: D'après vous, est-ce que les syndicats doivent jouer un rôle important au niveau de la francisation des milieux de travail?

R: Oui. Mais ils devraient accorder une plus grande importance à l'amélioration de la qualité de la langue française. Voir au bon usage du français écrit dans nos conventions collectives me semble primordial.

Depuis plus d'un an, je suis membre de l'Association des usagers de la langue française, une association volontaire et sans but lucratif formée de bénévoles (juges, linguistes, syndicalistes, universitaires). Elle intervient dans les milieux de travail pour améliorer l'usage du français parlé et écrit. C'est le signe qu'il y a encore beaucoup de choses à améliorer, la qualité du français en est une.

Passe-moi
quoi?



Portrait d'un comité de francisation qui fonctionne

Fernand Valiquette, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Gaz Métropolitain, en avait des choses à raconter. Dix ans de travail au sein du comité de francisation de son entreprise, il y a de quoi être fier. Franciser une compagnie de plus de 1 400 employé-e-s répartis sur presque tout le territoire du Québec n'est pas une mince tâche.

Dès la formation du comité de francisation en 1978, le syndicat s'est occupé de consolider la langue française chez Gaz Métropolitain. Dans les réunions ou assemblées générales, il expliquait les dispositions de la loi 101 et consultait les membres sur leurs besoins. «Ce n'était pas toujours facile d'obtenir l'accord de la direction pour implanter le français au niveau de l'affichage, des catalogues de pièces, des communications internes. Elle prétextait souvent le manque de budgets nécessaires. Les travailleurs et travailleuses ont persévéré dans leurs demandes parce qu'ils avaient la volonté de tout franciser. Maintenant, tout est en français. Après tout, le français, c'est l'affaire de tout le monde.»

C'est comme la tour de Babel!

Selon Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce de la CSN, l'hôtellerie, c'est un cas particulier. «À l'hôtel *Reine-Élizabeth de Montréal* par exemple, on retrouve plus de 30 ethnies différentes parmi les 800 employé-e-s syndiqués de l'hôtel. Leur intégration syndicale est souvent complexe. En assemblée générale, de petits groupes se forment et ils traduisent entre eux les débats dans leur langue d'origine, affirme-t-elle. Dans le secteur hôtelier, 75% des employé-e-s sont bilingues (français, anglais), 25% des salarié-e-s parlent soit le français ou une autre langue. Dans les hôtels anglophones, construits il y a plus de 25 ans, les dirigeants ne veulent pas, par tradition, de la francisation. Cependant, il faut garder espoir parce que dans les nouveaux hôtels, maintenant, on parle français.»

Qu'est-ce qu'un programme de francisation?

Un programme de francisation a pour but de généraliser l'utilisation du français dans l'entreprise. Il faut que le français soit utilisé à tous les niveaux de l'entreprise et devienne la langue des communications internes; que les manuels et les catalogues soient en français; qu'on utilise le français dans les communications avec le public, la clientèle, les fournisseurs; qu'on utilise une terminologie française; que le français soit la langue de la publicité; qu'on adopte une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée; que les dirigeants acquièrent une connaissance de la langue officielle et que soit augmenté à tous les échelons le nombre de personnes ayant une bonne connaissance du français.

Quelle clause est la plus lisible



«L'ancienneté du salarié à temps partiel est comptée en jours de travail en fonction de ses heures travaillées par rapport à la durée normale de la semaine de travail prévue à son titre d'emploi, à l'exclusion des heures supplémentaires.»

«L'ancienneté d'un travailleur à temps partiel ou occasionnel se calcule en fonction des heures travaillées à l'exception des heures supplémentaires, par rapport à la durée normale de la semaine de travail prévue à son titre d'emploi.»



Intégration des anglophones et des immigré-e-s

Le quart des 66 000 membres affiliés au Conseil central de Montréal est né à l'étranger

La composition ethnique des syndicats membres de la CSN soulève plusieurs interrogations quant à l'accueil et à l'intégration des travailleurs et travailleuses anglophones et immigrants dans nos rangs. Une étude effectuée en 1982 par le Conseil central de Montréal nous apprendait, qu'à Montréal, le secteur de la construction se compose à 45% de membres de groupes ethniques (dont 39% d'Italiens); le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, près de 50%; le secteur de la métallurgie, 14% (membres anglophones et italiens); à la Fédération des affaires sociales, près de 20%, en majorité dans les centres hospitaliers; à la Fédération nationale des enseignants et enseignantes, 25% de ses membres est constitué d'anglophones et de différents groupes ethniques et que la plus forte concentration d'anglophones et de groupes ethniques se retrouve au secteur CEGEP, soit 34%.



Fred Sweet

NOUVELLES CSN a interrogé Fred Sweet, coordonnateur à l'unité des soins de l'Hôpital Général de Montréal, vice-président à l'action politique

du Conseil central de Montréal. D'origine anglophone, il nous parle de sa propre intégration à la CSN et du soutien qu'il veut apporter en tant que militant à ces groupes.

«Plusieurs travailleurs et travailleuses immigrants voudraient bien s'intégrer à la majorité française et participer à la vie syndicale mais, de toute évidence, ils manquent de confiance en eux, affirme-t-il. Moi, je veux mettre toute l'énergie nécessaire pour les aider et les intégrer le plus rapidement possible. C'est une richesse de parler français. Il faut les comprendre. La majorité d'entre eux ont quitté leur pays natal pour fuir la misère ou la répression. À l'étranger, on leur vante le Canada assorti d'un beau discours fédéraliste à la Trudeau: «Venez vous enrichir du biculturalisme»...

L'adaptation à un nouveau pays et à un nouvel emploi est souvent difficile. À cause de la barrière linguistique et cultu-

relle, ils sont souvent victimes de discrimination et de racisme de la part des employeurs. On les rassemble, ethniquement, dans des ghettos d'emplois peu valorisés, ce qui ne facilite aucunement les relations interpersonnelles avec les employé-e-s francophones. *«Pour ma part, je suis venu à la CSN parce qu'elle a toujours défendu les droits des opprimés, ajoute-t-il. Il est urgent de réfléchir et de trouver des mécanismes de soutien efficaces pour accueillir et intégrer tous les groupes ethniques dans nos rangs. Je pense par exemple à des services d'accueil spécifiques à chacun des groupes, des cours de français, des sessions de formation sur la culture française, etc. Il faut bâtir et développer avec eux l'identité française du Québec parce que les Québécois ont une histoire; ils ont connu la répression et se sont longtemps battus pour leur propre survie.»*

Rappelons qu'en 1966, la CSN a revendiqué la création d'un ministère québécois de l'Immigration pour favoriser l'intégration des immigré-e-s à la société québécoise et intervient de façon ponctuelle sur différentes questions touchant l'immigration. Au congrès de 1986, un comité confédéral d'immigration fut constitué pour élaborer une *«véritable politique syndicale de l'immigration»*.

LA LOI 101 EST TRÈS CLAIRE: LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ONT LE DROIT D'EXERCER LEURS ACTIVITÉS EN FRANÇAIS

Le français est la langue officielle du travail et des relations de travail au niveau des communications entre l'employeur et son personnel, de la rédaction des offres d'emploi et de promotion, de l'affichage, de la publication des offres d'emploi dans les quotidiens, de la rédaction des conventions collectives et de leurs annexes. Tout écrit comportant une valeur juridique (sentence arbitrale, décisions du Tribunal du travail, etc.) doit être rédigé en français.

Au Québec, les affaires, ça se passe en français. Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, trois types d'entreprises sont soumises à des obligations linguistiques. La loi 101 prévoit une politique de francisation bien définie pour chacune d'elles:

Les entreprises de moins de 50 employé-e-s doivent respecter les articles exécutoires de la loi 101 contenus aux chapitres VI et VII sur la langue du travail et sur la langue du commerce et des affaires.

Les entreprises de 50 employé-e-s et plus sont dans l'obligation de posséder un certificat de francisation délivré par l'Office de la langue française attestant que l'entreprise applique un programme de francisation ou que la langue française possède déjà un statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer.

Les entreprises de 100 employé-e-s et plus doivent se doter d'un comité de francisation, formé d'au moins six personnes, dont le tiers représente les travailleurs et travailleuses, responsable de l'implantation d'un programme de francisation.

Passe-moi le quoi?



«Montréal doit conserver et développer son caractère français»

— l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)

La promotion du caractère français de Montréal n'est pas un obstacle à son développement économique, selon Mario Polèse et Pierre Lamonde, deux chercheurs scientifiques de l'INRS-urbanisation. Bien au contraire, cette particularité propre lui confère un statut très enviable dans la catégorie des grands centres commerciaux nord-américains.

Même si l'exode des sièges sociaux anglophones montréalais vers Toronto, dans les années 1970, a eu pour effet de la déclasser comme centre financier de première catégorie au profit de la capitale ontarienne, Montréal a connu une évolution très marquée grâce surtout à ses «satellites» que sont devenues les autres villes françaises du Québec.

De nouvelles entreprises francophones se sont créées au Québec depuis une quinzaine d'années et, grâce aux liens économiques qu'elles entretiennent avec Montréal et aussi avec le reste de la province, contribuent à l'essor économique de la métropole, affirment-ils.

Cependant, pour être compétitive au niveau des services financiers et s'assurer un avenir prometteur, Montréal devra continuer à développer les secteurs économiques qui lui sont propres, tels l'ingénierie et l'électronique. Elle aurait donc intérêt, selon eux, à subventionner de façon substantielle ses maisons d'enseignement afin d'assurer une relève de travailleurs et travailleuses francophones capables de relever ces défis.

Passe-moi la clé serre-tube s'il-te-plaît!



Via Rail encore à côté de la «track»



«Un billet pour Montréal, s.v.p.» "Sorry, I don't speak French"

Une première législation linguistique fut votée par le Parlement provincial en 1910 et touchait particulièrement des entreprises d'utilité publique, telles les entreprises de chemin de fer. La Loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique a consacré le bilinguisme obligatoire (français-anglais) pour l'affichage public, les inscriptions, les formules de contrats et les billets de train.

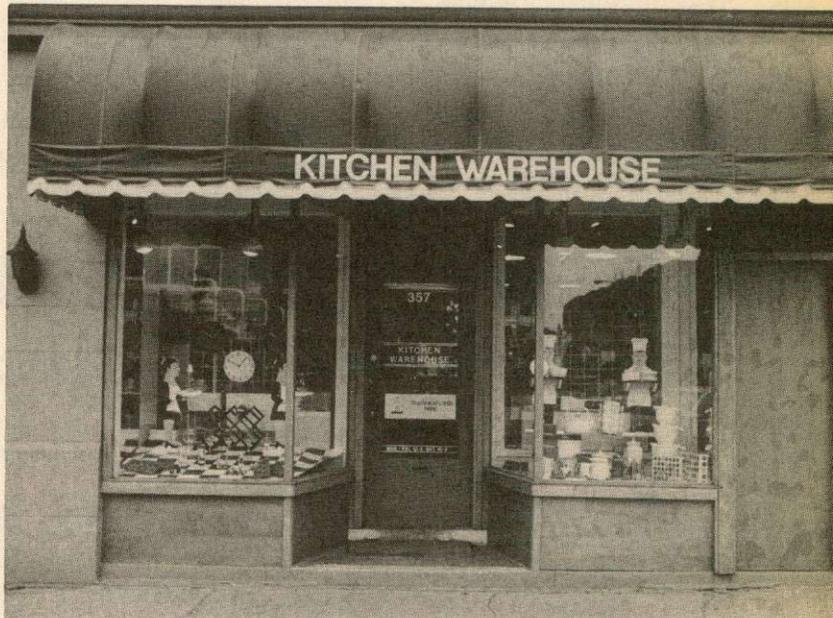
Malgré de nombreuses réticences de la part des entreprises de chemin de fer, la loi fut adoptée grâce à la détermination du député nationaliste Armand Lavergne et aussi grâce à l'appui d'une pétition de plus de 430 000 signatures.

Cela se passait il y a plus de 75 ans...

En 1987, combien de signatures avons-nous besoin pour convaincre Via Rail de franciser ses services?

Affichage public et raisons sociales

Les Québécois de plus en plus vigilants



Au cours de l'exercice 1986-87, la Commission de protection de la langue française a reçu 3 912 demandes d'enquête de la part du public québécois dont 1 954 concernant l'affichage public et l'utilisation des raisons sociales.

Précisons que de 1977, année de l'adoption de la Charte de la langue française, jusqu'à la fin de 1985, quelque 18 992 plaintes ont été logées à l'Office de la langue française ayant trait à l'affichage unilingue et à l'étiquetage des produits et modes d'emploi.



LES COMITÉS DE FRANCISATION, ÇA NOUS APPARTIENT...



Spécialement conçue pour soutenir le travail des représentants syndicaux des comités de francisation, la brochure **LE FRANÇAIS AU TRAVAIL - 375 ANS D'ANCIENNETÉ** est disponible au Service de la documentation de la CSN tél.: (598-2151) et sera distribuée lors des sessions de formation sur la francisation organisées en janvier prochain dans différentes régions du Québec.

Le comité de francisation est le maître d'œuvre et le grand responsable de la francisation des grandes entreprises au Québec

Composé d'au moins six personnes, dont le tiers constitué de travailleurs et travailleuses, le comité de francisation est responsable de l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise, de l'élaboration du programme de francisation et de son calendrier d'application. Il a aussi pour tâche d'informer le personnel sur les modalités de la Charte de la langue française et les droits légaux qu'elle confère, et de surveiller l'implantation du programme de francisation. Il a un mandat permanent et doit se réunir au moins trois fois par année.

Les travailleurs et travailleuses, membres des comités de francisation, ont donc un rôle primordial à jouer dans le processus de francisation des entreprises. **Il n'en tient qu'à nous d'activer les comités de francisation.**

La francisation des entreprises n'est pas chose acquise... Soyons vigilants pour la conservation de nos acquis légaux et politiques concernant la langue française!

AVIS IMPORTANT

Article 45 de la Charte de la langue française

INTERDICTION À L'EMPLOYEUR de congédier, de mettre à pied, de rétrograder ou de déplacer un membre de son personnel pour la seule raison que ce dernier ne parle que le français ou qu'il ne connaît pas suffisamment une langue donnée autre que la langue officielle.

Article 46 de la Charte de la langue française

INTERDICTION À L'EMPLOYEUR d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue.

Pour plus d'informations, contactez le Service d'information-francisation CSN, 514-598-2160

VOUS VOUS SENTEZ LÉSÉ-E-S?

Consultez...

Le Conseil de la langue française
L'Office de la langue française
La Commission de protection de la langue française

LES CONFLITS EN COURS

14 GRÈVES EN COURS AU 20 NOVEMBRE 1987

	NOMBRE APPROXIMATIF DE GRÉVISTES	DÉBUT DE LA GRÈVE
GASPÉSIE		
SYND DES TRAV DE E. GAGNON LTÉE (COMMERCE)	225	01-05-87 (LOCK-OUT)
MONTRÉAL		
SYND DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL DE MONTRÉAL SECT. BERNARD LEMAY (COMMERCE)	22	21-05-87
SYND DES EMPL DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE (FNEEQ) 03-09-044	41	01-12-86
RETAQ SECT: DOUILLETTE (FAS)	19	18-08-86
SYND DES TRAV EXPOSERVICE STANDARD (FEESP)	80	15-10-87 (LOCK-OUT)
QUÉBEC		
SYND DES TRAV DU BOIS OUVRÉ LA POCATIÈRE (FTPF) Manoir Richelieu	42 306	01-10-87 janvier 86
SAGUENAY-LAC ST-JEAN		
ASSOCIATION DES EMPL DE BERTRAND CROFT INC. (COMMERCE)	20	14-11-87 (LOCK-OUT)
SHAWINIGAN		
SYND DES TRAV DE L'ALUMINERIE ALCAN SHAWINIGAN (MÉTALLURGIE)	491	31-10-87 (LOCK-OUT)
SHERBROOKE		
SYND DES EMPL DE GARAGES L'ESTRIE (10 SECTIONS-MÉTALLURGIE)	180	04-10-87
RICHELIEU-YAMASKA		
SYND DES TRAV DE OLYMPIA (COMMERCE)	352	16-09-86 (LOCK-OUT)
SYND DES SALARIÉS DES PLASTIQUES M.C. (MÉTALLURGIE)	50	04-11-87
THETFORD-MINES		
SYND DES EMPL DE COOPRIX (COMMERCE)	92	04-11-87 (LOCK-OUT)
TROIS-RIVIÈRES		
SYND DES T.T. DES ENTREPRISES AVICOLES LABRECQUE (COMMERCE)	6	30-03-87
BOIS-FRANCS		
SYND DES SALARIÉS DE MOTO PARTS (MÉTALLURGIE)	11	10-11-87 (LOCK-OUT)



Paniers de Noël

Un petit geste concret pour Noël

Pour la quatrième année consécutive, l'exécutif de la CSN demande aux syndicats affiliés, ainsi qu'à leurs fédérations et conseils centraux, un petit geste de solidarité concret pour que la période des Fêtes en soit une de réjouissances également pour les familles des quelque 1,800 grévistes et lock-outés de notre centrale. Partout au Québec, ces travailleurs et travailleuses mènent actuellement des luttes importantes, qui pour améliorer leurs conditions de vie et de travail, qui pour protéger des acquis, qui pour obtenir une première convention collective, qui pour maintenir et créer des emplois.

Nous croyons que la période des Fêtes est une bonne occasion de leur exprimer notre solidarité en participant, comme nous l'avons fait par le passé, à la campagne des Paniers de Noël CSN. L'an dernier, les 1,900 familles qui vivaient des conflits de travail se sont partagées la somme de \$44,666.89. Si dans ce genre de campagne nous ne nous fixons pas d'objectif financier à atteindre, avouons que nous aimerions dépasser le montant de l'année dernière.

Mode de participation

- 1- Pour un syndicat de moins de 100 membres, une contribution de \$50.00.
- 2- \$50.00 additionnel pour chaque tranche de 100 membres.
- 3- Les syndicats, les fédérations et les conseils centraux déposent leurs dons par intercaisse à la Caisse Populaire des Syndicats Nationaux, 1601 rue DeLorimier, Montréal, au compte «Solidarité-Paniers de Noël», Transit 30018 Folio 11862.
- 4- Les argents reçus seront compilés le lundi 21 décembre et ils seront remis aux syndicats par intercaisse le mardi 22 décembre.

Hôtellerie: deux autres règlements

Deux grèves qui avaient cours depuis quelques mois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, à Montréal, viennent de connaître un heureux dénouement.

LE COQ D'ANJOU

En effet, les 30 syndiqués CSN de la Rôtisserie le Coq d'Anjou de Montréal ont voté à 96% en faveur de la recommandation de leur exécutif syndical d'accepter l'entente de principe intervenue entre leurs représentants syndicaux et l'employeur.

Ce règlement met un terme à la grève entreprise le 27 avril 1987 afin de faire reconnaître par l'employeur leur nouvelle affiliation syndicale et d'améliorer leurs conditions de travail. Rappelons que le syndicat de la Rôtisserie le Coq d'Anjou était auparavant affilié au local 500 (FTQ) et qu'il a joint les rangs de la CSN en septembre 1986.

DES GAINS IMPORTANTS

La détermination des 30 syndiqués CSN aura donc porté fruit. En effet, le syndicat a réussi non seulement à améliorer l'ensemble des clauses conventionnelles dites «normatives» mais aussi à marquer des gains substantiels sur les demandes salariales.

Les augmentations obtenues sont de l'ordre de 20% pour les classifications de rôtisseurs, aide-cuisiniers et caissières, ce qui leur permettra d'atteindre, à la troisième année de la convention collective, 10.00\$ l'heure. Quant aux chauffeurs et livreurs, les augmentations salariales sont de l'ordre de 34,4% pour la durée de la convention collective.

Au chapitre des vacances, les employés auront maintenant droit à 3 semaines de vacances après 4 années de service, 4 semaines après 8 années et 5 semaines après 12 années.

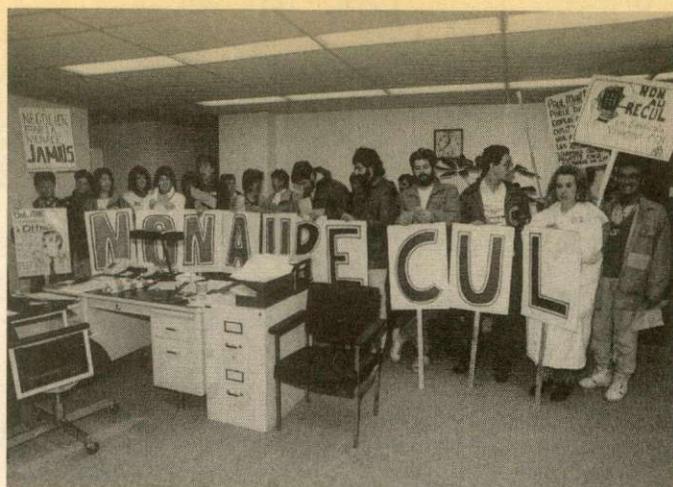
Un autre gain important du syndicat: la disparition du phénomène de la double échelle salariale. En effet, si auparavant les employés à temps partiel étaient payés 18% de moins que les salariés à temps complet, cet écart ne sera désormais que de 10%. Sans compter qu'au bout de 5 années d'ancienneté, le salarié à temps partiel obtiendra le maximum de l'échelle salariale des employés à temps complet. Ce gain a son importance lorsqu'on sait que les stratégies patronales visent de plus en plus à instaurer des écarts salariaux entre les employés d'une même classification.

MONTREAL CRESCENT

Pour leur part, les quinze employées de l'Hôtel Montreal Crescent, en grève depuis le 15 juillet, ont finalement obtenu une première convention collective, d'une durée de trois ans.

Les dispositions salariales du contrat prévoient une rétroactivité pour tous les syndiqués et des augmentations qui porteront le taux horaire des femmes de chambre de 5.50\$ l'heure en 1986 à 7.00\$ en 1987, puis à 8.00\$ en 1989.

Quant aux employées à pourboire, elles verront leur salaire passer de 5.00\$ l'heure en 1986 à 5.75\$ en 1987, puis à 6.25\$ en 1989. De plus, les syndiqués du Montreal Crescent bénéficieront pour la première fois de congés fériés et de congés pour maladie.



Voyageur: nenni!

Les employé-e-s de bureau de la compagnie d'autobus Voyageur de Montréal s'opposent au projet de convention collective de leur employeur qui vise le transfert de certains postes au terminus d'Ottawa, l'abolition de 20 postes sur soixante et des rétrogradations qui entraîneront des pertes de salaires de \$55.00 par semaine dans certains cas.

Le 20 novembre, ces travailleuses et travailleurs ont manifesté leur opposition à ces reculs en occupant sur l'heure du dîner les bureaux du propriétaire et président du conseil d'administration de Voyageur, M. Paul Martin, également propriétaire et président du conseil d'administration de la flotte Canadian Steamship Lines.

AUTOBUS AUGER

Pas de boîtes, pas d'argent!

Les quelque quarante chauffeurs d'autobus de la compagnie Léo Auger de Châteauguay exigent que leur employeur et les municipalités desservies par ce transporteur de la Rive-Sud de Montréal installent des boîtes de perception de billets et d'argent dans leurs véhicules. Si cette compagnie et les municipalités de Châteauguay et de Valleyfield ne donnent pas suite à leur demande, ils refuseront de percevoir l'argent à compter du 7 décembre, et ils exigeront plutôt des billets et des passes de la part des usagers.

L'actuel système de perception, «à la mitaine», représente une cause d'erreurs et de pertes d'argent pour les syndiqués. Plusieurs intermédiaires interviennent avant que l'argent ne soit remis à la municipalité de Châteauguay. Nous retrouvons dans ce système les agences qui vendent les billets et les passes, les passagers, les chauffeurs, les répartiteurs, les caissiers, les représentants de la compagnie, et, finalement, ceux de la municipalité. Et ces sommes d'argent sont transportées dans des enveloppes de papier...

Congédiements

La direction de la compagnie Léo Auger a congédié cinq chauffeurs, en septembre dernier, dont des officiers et des militants du syndicat, après que des accusations pour vol d'argent provenant de la vente de billets eurent été portées par la Couronne. A la suite d'un enquête menée par une agence de détectives privés, la Couronne a déposé ses chefs d'accusations relativement à la disparition de sommes d'argent variant entre \$2.40 et \$50.00 au printemps 1987.

Depuis trois ans, et jusqu'à l'arrivée du syndicat CSN, cet employeur n'avait jamais émis la moindre réprimande relativement à ce genre d'histoires.

À ne pas confondre: «scabs» et «bénévoles»

La CSN a déposé de nouvelles plaintes contre le Marché Bernard Lemay de Longueuil, encore pour avoir eu recours à des briseurs de grève.

S'il était à nouveau reconnu coupable, le marché d'alimentation de la Rive-Sud de Montréal pourrait être condamné à verser des amendes totalisant \$33,000.00.

Les vingt-deux travailleuses et travailleurs de ce marché sont en grève depuis le 25 mai dernier; ils tentent de négocier une première convention collective.

OUTRAGE AU TRIBUNAL

Le 18 novembre dernier, l'Honorable juge Jacques Vaillancourt, de la Cour Supérieure, a rendu une décision reconnaissant le Marché Bernard Lemay et son propriétaire du même nom coupables d'outrage au Tribunal pour avoir défié une injonction interlocutoire, en date du 20 juillet, lui interdisant d'utiliser les services de briseurs de grève. Aussi, le juge Jacques Vaillancourt a enjoint le Marché Bernard Lemay de Longueuil et M. Bernard Lemay lui-même à verser d'ici trente jours des amendes de \$5,000.00 et \$1,000.00 respectivement.

DES BÉNÉVOLES

Le propriétaire de cette épicerie, membre de la chaîne de marchés Métro, soutient depuis le début du conflit qu'il n'embauche pas de briseurs de grève, mais plutôt des «bénévoles». En vertu du Code du travail du Québec, les bénévoles ne sont pas considérés comme des briseurs de grève.

Cependant, la décision rendue par le juge de la Cour Supérieure démontre les lacunes des articles anti-briseurs de grève à ce sujet. Et il affirme, à la toute fin de son jugement, que le Marché Bernard Lemay a eu recours à des faux bénévoles dans le but de contourner les dispositions du Code concernant les briseurs de grève et d'en exploiter ses faiblesses.

DES CONGÉDIEMENTS

Depuis la réception du certificat d'accréditation syndicale, le 11 décembre 1986, il y a eu le congédiement de treize employé-e-s (sur un total de vingt-deux) pour activités syndicales et cinq séances de négociations. Les négociations ont achoppé le 23 novembre sur des clauses monétaires, la réintégration de ces treize employé-e-s, et plus particulièrement celle de deux gérants de départements, également membres de l'unité syndicale.



St-Charles-Borromée

Que la ministre intervienne!

C'est en compagnie de plusieurs bénéficiaires que les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre hospitalier Saint-Charles-Borromée (CSN) ont récemment manifesté leur mécontentement, boulevard Dorchester à Montréal, face aux problèmes que les deux «entités» vivent quotidiennement.

Ces problèmes sont de deux ordres:

1) les coupures de personnel et la réorganisation du service alimentaire ont amené, depuis un an, un retard considérable dans la distribution des repas aux bénéficiaires. «Non seulement cette situation entraîne de très mauvaises conditions de travail pour les employés,

nous nous sommes butés à un refus systématique d'entendre parler du fond du problème de la part de la direction».

2) le recours abusif à des agences de recrutement privées en soins infirmiers. «Il faut un minimum de 44 personnes pour combler les besoins en remplacement pendant les vacances, affirme le syndicat. Or, pour l'été 1987, seulement 19 personnes ont été embauchées». Résultat: 1,110 remplacements des employés réguliers ont été faits par le personnel d'agences privées qui ne connaissent rien des bénéficiaires, de leur état ou de leurs besoins particuliers.

En conclusion, le syndicat réclame l'intervention de la ministre Thérèse Lavoie-Roux dans le dossier. «Si nous le faisons, ajoute le syndicat, c'est que nous avons aujourd'hui épuisé tous les moyens à notre disposition pour faire entendre le bon sens à notre administration».



Première: un contrat sans conflit

Pour la première fois depuis 25 ans, c'est sans conflit que le Syndicat des travailleurs en accessoires électriques de Laprairie (CSN) a réussi à obtenir un contrat de travail satisfaisant pour la majorité de ses membres.

Mais il s'en est fallu de peu. Au départ de la négoc-

iation, en juillet dernier, l'employeur, la compagnie Cégelec, «offrait» à ses 107 employés des réductions de salaires de trois pour cent, deux pour cent et un pour cent sur une convention de trois ans.

«Le dénouement heureux de cette négociation fait de nouveau la démon-

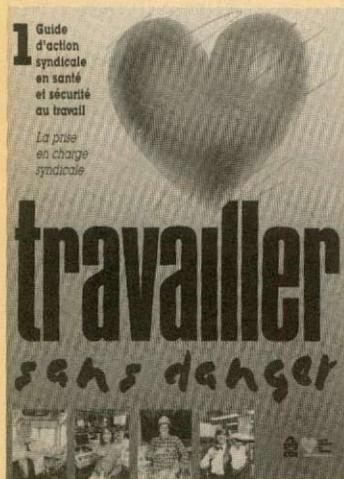
stration qu'un syndicat qui se mobilise peut parvenir à décrocher une convention potable sans être obligé d'exercer son rapport de force ultime», a commenté le porte-parole du syndicat.

Les principaux gains d'ordre monétaire portent sur la prime d'équipe, l'assurance-salaire, les frais de déplacement, la fourniture

des outils, et les salaires: trois pour cent par année, plus une contribution de 2% de l'employeur au REER collectif la troisième année, et un plancher d'indexation de 3% et de 5% pour les deux dernières années.

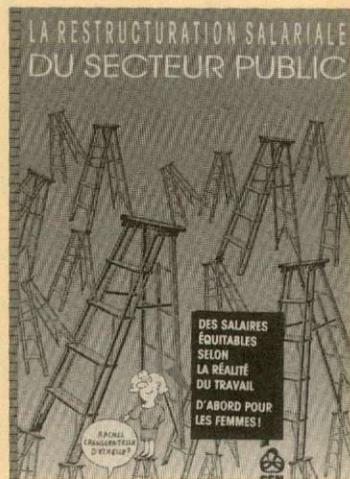
De plus, une cinquième semaine de vacances a été ajoutée.

Parus récemment



Un **Guide d'action syndicale en santé et sécurité au travail**, le premier d'une série qui vise à doter les syndicats d'instruments leur permettant de se réappropriar la défense de la santé-sécurité de leurs membres. Présentés sous formes de questions/réponses ou de textes de référence aux lois et règlements existants, les sujets abordés dans ce premier numéro visent principalement à aider les syndicats à prendre en charge toutes les questions relatives à la santé-sécurité dans leurs milieux de travail.

Disponible au Centre de documentation de la CSN au coût de \$4.00 l'unité, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5 (514-598-2151).

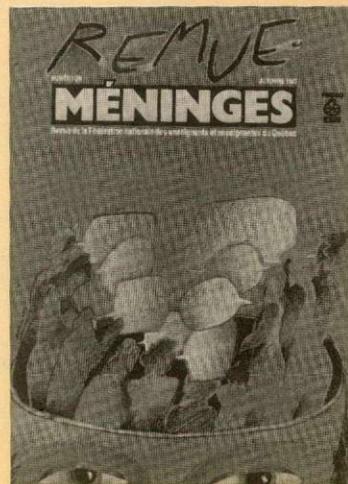


RACHEL CHANGERA-T-ELLE D'ÉCHELLE?

C'est le sous-titre d'un document de 28 pages que vient de publier le Comité de coordination des négociations du secteur public de la CSN et qui porte sur la restructuration salariale dans ce secteur. On se souvient que lors de la dernière ronde de négociation, le gouvernement avait accepté d'entreprendre les négociations sur ce sujet six mois avant l'expiration de la convention. Ce document constitue le premier volet, le volet descriptif et analytique, de la politique salariale que les quatre fédérations concernées développeront au cours des prochains mois afin d'établir leurs revendications en vue de la prochaine négociation.

Disponible au numéro 514-598-2437.

Après FNEEQ-Actualité (voir NOUVELLES CSN #264), voici que la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN) récidive avec une revue de réflexion sur l'enseignement et ceux qui le font: **Remue-Méninges**. À paraître deux fois par année, à 18,000 exemplaires, cette nouvelle revue syndicale vise d'abord à traiter en profondeur des grands dossiers de l'heure dans le monde de l'éducation. Au sommaire de ce premier numéro: une table-ronde avec pour question-moteur: «L'école, c'est le prof?»; un dossier sur «Les jeunes et la crise»; «La pédagogie féministe frappe à nos portes»; un «photoman» intitulé «Le RAP des chargé-e-s de cours»; un témoignage sur «Le stress d'enseigner»; et plusieurs autres informations.



Disponible à la FNEEQ (514-598-2241).

Métallurgie Sag-Lac: trois règlements

Trois entreprises métallurgiques de Chicoutimi, regroupant 125 membres d'autant de syndicats CSN, viennent de renouveler leurs contrats de travail.

Ainsi, les 70 employés des **Industries Couture** ont accepté à 76% leur nouvelle convention qui prévoit une augmentation de 1.80\$ l'heure d'ici l'automne 1990. Elle contient également des clauses concernant les changements technologiques et la santé-sécurité. Les vacances et les congés sont aussi augmentés, de même que sont améliorées les clauses concernant les assurances collectives, le régime de retraite et les primes de quart.

La cinquantaine de travailleurs de **Fonderie Saguenay** ont pour leur part accepté un entente de trois ans leur procurant des augmentations de 3%, 3% et 4.5%.

Là aussi, les changements technologiques font l'objet de clauses protectrices, de même que la soustraction. Les assurances collectives et le régime de retraite y sont aussi améliorés sensiblement.

Enfin, les six employés de l'entreprise de distribution de pièces mécaniques **Marcel Rochette** ont accepté une courte entente d'un an seulement, avec des augmentations variant de 3.5 à 4.5% et des améliorations aux assurances, aux vacances et aux congés.



Manifestation devant le siège social de l'Alcan

Environ 150 travailleurs de l'aluminerie Alcan de Shawinigan ont manifesté devant le siège social de la multinationale canadienne à Montréal le 17 novembre dernier.

En lock-out depuis le 31 octobre dernier, ces travailleurs ont fait le chemin Shawinigan-Montréal pour demander aux porte-parole patronaux de reprendre les négociations de bonne foi.

Les litiges entre les deux parties portent sur les horaires de travail et sur la reprise du temps supplémentaire et des jours fériés en congés.

N'importe quoi pour un bonus!

Le Syndicat des infirmières et infirmiers et le Syndicat national des employé-e-s de l'hôpital Ste-Justine tenaient, le 25 novembre dernier, une conférence de presse pour dénoncer la récente décision de l'administration de l'hôpital de fermer 80 lits et une unité complète (celle de neuro-chirurgie), la raison principale en étant le nombre accru de demandes de soins!

Le Ministère de la santé et des services sociaux a l'habitude de décerner des «récompenses» aux hôpitaux qui se font remarquer par la réduction de leurs services, en fermant des lits durant la période estivale ou en affichant un budget non déficitaire.

C'est pour se mériter un bonus de 1,500,000\$ (sur un budget d'environ 95,000,000\$!) grâce à un budget équilibré, que la direction de Ste-Justine a pris cette décision, en négligeant d'en informer les médecins et infirmières-chefs concernés, et en avisant les représentants syndicaux à la toute dernière minute.

LE PIRE EST À CRAINDRE!

Les mesures envisagées auront pour effet, il va sans dire, d'allonger la liste d'attente et de multiplier les congés précoces. En outre, l'administration a prévu d'augmenter le nombre de lits d'observation à l'urgence, ce qui instaurera pour



Pétition remise à Bourassa

C'est le 10 novembre que le premier ministre Robert Bourassa se voyait remettre une pétition de près de 55,000 noms exigeant son intervention dans le dossier du Manoir Richelieu. Il s'agissait de l'aboutissement d'un effort colossal des membres du syndicat et de dizaines de militantes et de militants qui ont fait signer cette pétition au cours de l'été, aux quatre coins du Québec.

«M. Bourassa, pensez pas qu'on va lâcher. On est encore solides.

C'est nos jobs qu'on veut ravoïr. Moi, monsieur, j'ai passé 28 ans de ma vie au Manoir. Je veux y retourner», a dit la présidente Louiselle Pilote.

«Si on avait su ce qui se passerait, on aurait certainement agi autrement», a avoué le premier ministre.

«On n'était pas venus ici pour régler mais pour rappeler à M. Bourassa que ce n'était pas réglé», a déclaré Gérald Larose aux journalistes après la rencontre.

les enfants le régime de médecine de corridor tant décrié ailleurs...

La décision de réduire les soins intensifs aux bébés prématurés peut donner lieu à des situations absurdes: des mères ayant connu une grossesse à risque seront traitées à Ste-Justine, tandis que leurs bébés prématurés seront transférés ailleurs! Autre chose: des enfants de 0 à 4 ans seront amenés à cohabiter avec des 5-18 ans. On imagine le résultat...

LA MAUVAISE DÉMARCHE

Les administrateurs ont manqué de courage politique, ont affirmé les deux syndicats CSN. L'hôpital Ste-Justine est débordé à

cause de son expertise unique, sa renommée internationale, les soins spécialisés qu'il est seul à donner! Au lieu de réduire les services, il fallait aller négocier avec la ministre Lavoie-Roux une augmentation de budget qui permette à l'hôpital de répondre à la demande et de préserver sa vocation.

Les syndiqué-e-s CSN ont conclu leur conférence en enjoignant la direction de l'hôpital de surseoir à leur projet et d'aller plutôt rencontrer la ministre.

Ils lui ont aussi rappelé qu'elle est tenue de respecter les contrats de travail qui la lient à eux.

Parlons médias, ça presse!

Lévesque aura été d'abord et avant tout un journaliste

par Jacques Guay



Le plus bel hommage qu'on pouvait rendre à René Lévesque, c'est bien celui que lui a rendu, à titre bien involontairement posthume, le jury du Concours de la Communauté des télévisions francophones en lui décernant un prix pour son émission *La francophonie en question*.

Sans doute cette récompense était-elle méritée. Je n'en ai vu malheureusement que des extraits lors d'un éloge funèbre et j'espère qu'on nous la présentera de nouveau.

Par contre, j'ai visionné deux fois le **Point de mire** qu'il consacrait à la crise algérienne à l'automne 1958.

Et j'ai compris pourquoi cette émission de ma jeunesse était si populaire et, surtout, pourquoi cet homme était devenu une vedette, avant même que de venir en politique.

Car malheureusement, sa carrière politique a laissé dans l'ombre le grand journaliste qu'il fut. À tel point que beaucoup ignorent maintenant qu'il était aussi connu, aussi aimé, aussi apprécié, sinon plus, avant de rejoindre les rangs du parti libéral en 1960.

«Être informé, c'est être libre» disait-il. À observer l'énergie qu'il mettait à s'informer lui-même pour informer les autres et sachant par ailleurs le prix qu'il attachait à la liberté, on ne pouvait mettre en doute qu'il croyait profondément à sa définition.»

Ce témoignage, l'un des plus beaux et probablement le plus vrai de tous ceux que j'ai pu lire, vient d'un autre journaliste, un temps politicien, mais aux convictions pour le moins différentes, Gérard Pelletier, dont on retrouve avec plaisir la chronique dans *La Presse*.

Pelletier, qui fut et demeure lui aussi un grand du métier, confesse:

«Il pratiquait le métier d'informateur qui était aussi le mien. J'en ai appris l'importance, à son contact.»

Dans ce **Point de mire**, le seul que l'on ait conservé intégralement et dans lequel, étrange hasard, on retrouve constamment dans sa bouche les mots «égalité», «indépendance», «référendum», on retrouve un journaliste maîtrisant son dossier et habité par le désir, ou plutôt la passion, de le faire comprendre.

Il y a en plus, évidemment – ce qui n'est pas donné à tous – de ce style imagé et unique qui était le

sien; avec ces phrases où les mots ajoutés aux mots formaient des tableaux vivants et colorés alors même que l'on finissait par perdre les phrases elles-mêmes.

Que de journalistes ont d'ailleurs tenté vainement de prendre en notes le Lévesque politicien et se sont retrouvés avec des mots inanimés auxquels ils n'étaient plus capables de redonner vie dans un discours cohérent.

Ce qui faisait la force de ces **Point de mire**, on le constate maintenant, c'est qu'ils étaient avant tout l'œuvre d'un journaliste et qu'ils privilégiaient le fond. On sentait que, même s'il était secondé par une équipe, le dossier était celui d'un homme qui l'avait assimilé et qui mettait tout en œuvre pour l'expliquer.

Les images – extraits de bandes d'actualité et d'entrevues, le graphisme, voire même le fameux tableau – n'étaient que des moyens pour parvenir à cette seule fin: informer. C'est-à-dire faire comprendre une situation complexe à des gens qui, au départ, ne s'y intéressaient probablement pas.

Le René Lévesque de **Point de mire** n'était pas un animateur, voire même un brillant interviewer, neutre, retranché derrière des invités ou des reportages, mais un journaliste en action, qui assumait le contenu du message qu'il livrait de tout son être, tics compris.

Le reste, qui aurait forcément évolué en images qui tournent et effets spéciaux à la Spielberg, s'il était resté dans le métier, le reste, la technique, était au service du contenu.

Hélas! depuis Lévesque, on a compris que les téléspectateurs sont des faibles d'esprit incapables de se concentrer plus de trois ou cinq minutes sur un même sujet et à qui il faut en mettre plein la vue. On a compris que l'information n'est que pur spectacle.

C'est pourquoi la seule émission qui reste de **Point de Mire** est toujours aussi intéressante et c'est pourquoi à peu près aucune des spectaculaires émissions d'affaires dites publiques actuelles ne présente un quelconque intérêt quelques jours après leur diffusion.

Mais le journalisme télévisé à la Lévesque est sans doute vraiment dépassé pour une raison: il demande aux entreprises et à leurs journalistes ce grand courage qui consiste à faire d'abord et avant tout leur métier d'informateur.

C'est-à-dire à livrer, au sens où l'entendait Lévesque, cette information qui rend libre parce qu'elle donne aux citoyens les éléments nécessaires pour qu'ils puissent juger des événements et des hommes qui les font.

LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE...

flash



LIBAN

Ras-le-bol de la misère

Pendant cinq jours, du 5 au 10 novembre, et pour la première fois dans l'histoire du pays, le Liban a été paralysé par une grève générale décrite par la Confédération générale des travailleurs (CGTL). Les quelque 250,000 membres d'une soixantaine de syndicats appartenant à toutes les branches d'activité, à l'exception du secteur médical et hospitalier et des boulangeries, entendaient ainsi protester énergiquement contre l'inimaginable débâcle économique engendrée par une guerre civile déjà vieille de douze ans et demi. Une inflation de 350% cette année et l'effondrement de la livre libanaise, jadis l'une des plus solides monnaies du monde, provoquent une pénurie généralisée de combustibles, de pain, d'électricité, d'eau et de médicaments dans tout le pays. Les pouvoirs publics resteront-ils insensibles à l'appel du leader syndical Antoine Bechara, président de la CGTL, pour un plan de sauvetage économique? Le «non à la faim, non à la guerre» scandé par 100,000 manifestants, chrétiens et musulmans confondus, le 9 novembre en plein cœur de Beyrouth, pourra-t-il changer le cours de l'Histoire?

ÉTATS-UNIS CANADA

Le retour des Teamsters

La nouvelle a fait le tour du monde: trente ans après leur expulsion de l'AFL-CIO, les 1,7 millions de membres du syndicat des Teamsters revenaient dans le giron de la puissante fédération des unions américaines! Le retour de l'enfant prodigue est survenu au cours du congrès biennal de l'AFL-CIO, sous la présidence de Lane Kirkland, dans la semaine du 24 octobre à Miami. Les quelque 900 délégués de 89 unions, au

nom de 12,7 millions de syndiqués, ont donc passé l'éponge sur l'accroc de 1957. À l'époque, les Teamsters, dont la fondation remonte à 1899, avaient refusé de répondre de leurs agissements devant une commission d'enquête syndicale et de se conformer à un code de déontologie; d'où l'expulsion.

La réconciliation apportera, il va sans dire, des avantages aux deux parties. Une baisse importante du membership (les Teamsters ont déjà regroupé 2,4 millions de membres) et des menaces d'une mise en tutelle par le ministère de la Justice des États-Unis ont sans doute décidé Jack Presser, le président du groupe, à faire les démarches qui s'imposaient. D'autant plus que le «roi des routiers» doit faire face à de graves accusations de corruption en février prochain. S'il était reconnu coupable et emprisonné, il rejoindrait trois de ses prédécesseurs (sur six présidents), en l'occurrence Dave Beck, Roy L. William et James R. Hoffa déjà condamnés pour le même genre de délit. Du côté de l'AFL-CIO, il y a des avantages budgétaires évidents: \$5,6 millions de cotisations supplémentaires par année et aussi le fait de pouvoir compter sur l'énorme machine de pression des Teamsters à Washington. Des ajustements seront nécessaires pour accueillir Jack Presser sur le comité des 35 dirigeants de l'AFL-CIO, comme le fait, par exemple, que son salaire annuel est de \$588,353. par année et que son groupe a appuyé en 1980 et en 1984 la candidature du président Reagan. Mais la base des Teamsters sera sans doute plus en mesure de faire entendre sa voix. Il ne reste donc que les United Mine Workers (85,000 membres) à demeurer en-dehors des structures de l'AFL-CIO aux États-Unis, parmi les syndicats indépendants importants, s'entend.

L'événement, soulignons-le, a eu des répercussions au Canada. Shirley Carr, présidente du CTC, a annoncé que des contacts étaient amorcés avec le grand manitou des Teamsters au Canada, le sénateur Edward Lawson pour la réintégration des 90,000 syndiqués de ce groupe expulsés en 1960.

JAPON

Le code des patrons

C'est à grands frais qu'une coalition de syndicats japonais a dénoncé dans des journaux européens la première réforme du Code du travail à survenir dans leur pays depuis quarante ans. Il y a de quoi. Le texte légal entend garantir l'application des quarante heures hebdomadaires. Mais des exemptions sont prévues, notamment dans les entreprises employant moins de 300 personnes, c'est-à-dire les établissements embauchant 85% des travailleurs du pays! Les syndiqués japonais rappellent, à l'encontre de préjugés bien ancrés, qu'ils ne sont pas des «intoxiqués du travail de naissance» et que la rémunération adéquate, les temps libres et la création d'emplois par la réduction des heures de travail sont des objectifs qu'ils poursuivent. Rappelons, à titre d'information, que les Japonais travaillent en moyenne 2,192 heures par an, soit 500 heures (ou 30%) de plus que l'ensemble des travailleurs des pays industrialisés.

AMÉRIQUE LATINE

Toujours le point chaud

Grève générale le 28 octobre dernier en Équateur. FUT (Front unitaire des travailleurs) tentait ainsi d'obtenir que le gouvernement Cordero respecte une résolution du Parlement (curieusement dominé par la gauche) pour la

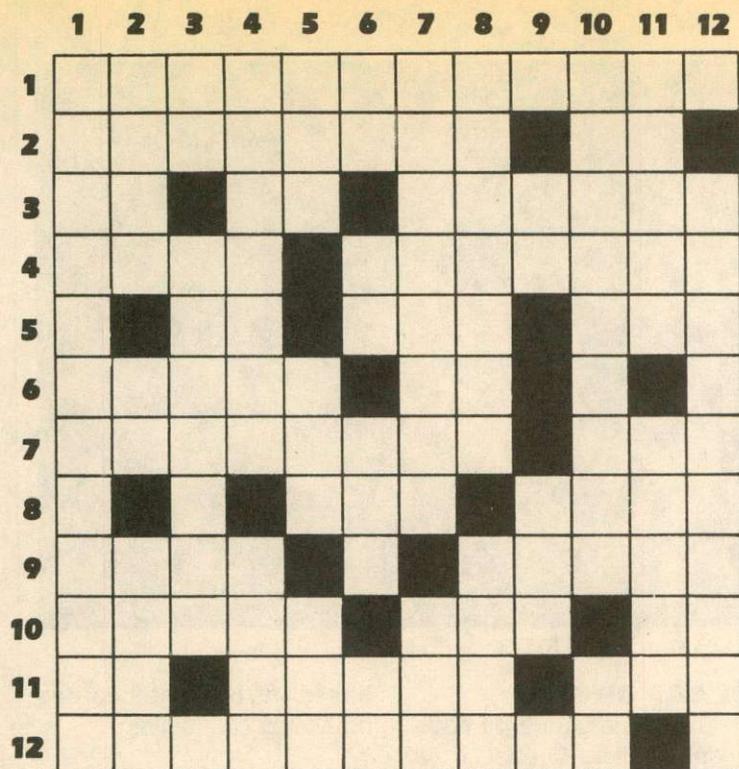
destitution et la traduction en justice du ministre de l'Intérieur Louis Robles Plaza pour violation des droits de la personne.

En octobre toujours, mais en Bolivie, 1,500 anciens mineurs et leur famille ont campé en plein centre de La Paz pour protester contre le sort qui leur est réservé. Le conflit remonte à septembre 1985 alors que de 20,000 à 27,000 mineurs étaient chassés de leur emploi pour rééquilibrer le budget d'État. On les a mis à la rue, eh bien! ils l'occupent, cette fois...

Le 4 novembre enfin, les principales entreprises de l'Argentine étaient paralysées par une grève générale de douze heures organisée par la CGT (Confédération générale du travail). Il s'agit de la neuvième journée de débrayage général contre les politiques économiques du gouvernement Alfonsín depuis le rétablissement de la démocratie dans ce pays. Il semblerait que pour juguler une inflation galopante dans le pays (10% par mois), les dirigeants auraient plus tendance à vouloir contrôler les salaires que les prix. Du déjà vu au Canada.



Lima au Pérou, 10 novembre 1987. Une femme et sa fille sont brutalement arrêtées parce qu'elles s'étaient jointes à une manifestation pour protester contre les conditions d'habitation. Mais voilà, M. le Président n'apprécie pas qu'on chahute devant son palais. D'où l'honnête travail des forces de l'ordre...

PAUL I. MURPHY
ET RENÉ ARLINGTON

Lectures

HORIZONTAL

1. Journal officiel de la Confédération des syndicats nationaux.
2. Tirer du sommeil. - Article défini.
3. Adjectif numérique. - Parcours des yeux. - Ville de Suisse.
4. Révolutionnaire métis pendu par le gouvernement canadien. - Titre que portait l'empereur des Turcs.
5. Exclamation enfantine. - Canton de Suisse. - Onomatopée exprimant un effort violent.
6. Ville de Belgique. - Deux consonnes.
7. Qui contiennent de l'ocre. - Qui constitue une unité.
8. Obtenue. - Prénom masculin.
9. Oiseau échassier à bec long. - Mit à la poste.
10. Appendice qui prolonge la colonne vertébrale de nombreux mammifères. Admirateur (*Populaire*). - Deux consonnes.
11. Deux voyelles. - S'amener. - Issue.
12. Messagers (*ancien*).

VERTICAL

1. Qui a rapport aux nerfs.
2. Objet volant non identifié. 99 en chiffres romains. - Avalées.
3. Deux voyelles. - Dynamisme.
4. Agglomération rurale. - Capitale des îles Fidji.
5. Choisi par élection. - Obtenue. - Fée (lettres mêlées).
6. Pronom personnel. - Du verbe pouvoir. - Écrivain à qui l'on doit *Le Juif errant*. - Négation.
7. Fendue par une ou plusieurs lézardes. - Du verbe faire.
8. Lettrés. - Partie attribuée à quelqu'un.
9. Du verbe rire. - Espion de Louis XV.
10. Qui cliquent. - Notre-Seigneur.
11. Prénom de Guity. - Qui contient du nitre.
12. Personnes souffrant d'un handicap.

La Popessa, de Paul I. Murphy et René Arlington, publié aux éditions Lieu Commun, 1983, 268 pages.

Que conclure de l'histoire d'une femme, religieuse de son état, qui, tout en assumant sa fonction de subalterne à l'intérieur de la hiérarchie catholique (lieu par excellence de la domination masculine), en est arrivée à détenir un pouvoir réel et considérable au Vatican?

À titre d'exemple: cette religieuse fut la seule femme à assister à l'élection d'un pape, Pie XII. Elle pouvait se permettre à l'occasion de gifler un cardinal impertinent qui insistait un peu trop pour voir le pape. Elle pouvait même, grâce à son influence sur Pie XII, faire nommer des cardinaux en dépit de la curie romaine.

Compte tenu de son état religieux, le seul titre qu'elle a pu obtenir lui fut décerné par dérision: on l'appelait la «popessa».

Est-ce que de telles destinées ne sont que des aberrations de l'Histoire, des exceptions qui confirment la règle, ou la confirmation du fait que l'Histoire évolue aussi par l'action des individus, particulièrement ceux qui occupent les places les moins valorisées dans les «systèmes»?

Un livre sans prétention mais fort intéressant, ne serait-ce que parce qu'ils nous fait pénétrer dans un «milieu» traditionnellement très fermé et qu'il nous révèle des petits secrets pas trop catholiques sur le Vatican. Entre autres: pendant que le pape tenait un discours vigoureusement anti-contraception, le Vatican achetait la majorité des actions de la compagnie Instituto Farmacologico Serrano di Roma, laquelle était le premier producteur italien de produits contraceptifs!...

Steve «Cassonade» Faulkner persiste et chante

«Je suis comme du chien-dent. Je repousse à chaque année». Depuis quatorze ans, Steve «Cassonade» Faulkner, un peu comme «Doris», l'héroïne d'une de ses chansons, se promène de ville en ville, et il persiste dans ce métier de guitariste, de pianiste et de chanteur.

L'AMOUR DU MÉTIER

«Un métier de plus en plus difficile à faire, mais un métier que j'aime encore», nous dit l'ex-compagnon de route de Plume Latraverse. Après avoir, en effet, accompagné Plume à la guitare durant un peu plus de deux ans, et notamment sur le très bon disque titré «Pommes de route», Steve Faulkner s'est lancé dans une carrière solo. «J'ai pris une chance sur moi-même. De la même façon qu'on quitte la maison quand on est jeune. J'avais besoin de voir».

DU «COUNTRY-ROCK»

Steve Faulkner chante des textes originaux et personnels, en français, et souvent sur des musiques «country» et «country-rock». Rappelons-nous la très populaire chanson intitulée «Si j'avais un char (j'partirais pour la Gaspésie)» et sa version d'un vieux «tube» du genre «western»: «Close up the honky-tonk».

Qu'est-ce qui a pu bien pousser Steve Faulkner à faire dans les genres «country», «country-rock», mais aussi rock et chansonnette jazz? «En toute franchise, j'avouerai que mes possibilités musicales m'ont guidé et que j'ai été également attiré par la musique populaire, répond-t-il. Mais, ajoute-t-il c'est aussi mon premier pied de nez au showbiz. Les gros requins me disaient de ne pas me lancer dans le «country», que c'était kétaine».

LES BLUES

Il y a quelques années, Steve Faulkner a déclaré, lors d'une entrevue téléphonique, que, finalement, et peu importe son style musical, il faisait du blues. Qu'en est-il exactement aujourd'hui? «Mes chansons sont écrites à partir de mes peines. La musique blues, c'est autre chose. Les blues, c'est autre chose. Je n'ai jamais composé une musique de blues standard. Peut-être une, à l'époque où j'ai travaillé avec Plume. Mais mes textes sont, dans l'âme, des blues. Et nous pouvons dire que le blues, ça appartient à tout le monde». Parmi les très belles et touchantes chansons de «Cassonade», citons «Doris», «Banjo la guitare», «Chu fauché». Rêveurs et rêveuses aux origines humbles, robineux et robineuses (on parle des itinérant-e-s, aujourd'hui...), les sans-emploi, les sans abri font partie de l'univers de Steve Faulkner.

UN DISQUE?

Son dernier microsillon «À cheval donné, on regarde pas la bride» remonte à 1979. Depuis, Steve Faulkner a écrit de nouvelles pièces. Mais il n'a pas enregistré de nouvel album depuis cette époque.

DÉCOURAGEMENT

Le fait que ses deux premiers 33 tours aient plus ou moins marché l'a découragé pour quelques temps de se pointer en studio avec son nouveau matériel. Une fois cette période passée, il a connu, comme plusieurs artistes, une période où on n'enregistrait personne au Québec. En plus, Steve Faulkner a vu un de ses 45 tours mis à l'index!



Steve Faulkner

LE RAP DU PAPE

Lors de la venue du pape Jean-Paul II au Québec, il y a quelques années, Steve Faulkner a composé «Le rap du pape», qu'une compagnie de disques a sorti en 45 tours. Cette pièce tournait à peine dans les stations de radio que cette compagnie l'a retirée du marché. La chanson a été considérée comme une hérésie. Steve Faulkner a dénoncé avec un humour vitriolique l'aspect commercial de cette manifestation religieuse médiatique et à grand déploiement.

CAFÉ RIMBAUD

Récemment, dans le cadre d'une expérience, Radio-Canada a demandé à plusieurs artistes du monde francophone, dont Michel Rivard, d'interpréter un poème de Lucien Francoeur: «Café Rimbaud». Et c'est la version de Steve Faulkner qui tourne le plus à la radio... de Radio-Canada.

Cette note encourageante, et le temps arrangeant bien les choses, font en sorte qu'il sonde le terrain pour voir s'il ne pourrait pas éventuellement sortir un nouveau vinyle. Un disque qui comprendrait des chansons qui n'ont pas été enregistrées comme «Le rap du pape», «Walkie-Talkie», «Café Rimbaud», «L'hôtel des cœurs

brisés» et, bien entendu, des nouvelles chansons.

LA CHANSON QUÉBÉCOISE

D'après Steve Faulkner, la chanson québécoise est relativement dans une bonne période, par les temps qui courent. Cependant, il faut faire attention, précise-t-il, car c'est une industrie cyclique. Par ailleurs, il remarque, sans aucune forme de jalousie, que ce sont toujours les mêmes grands noms, les Dubois, Dufresne, Piché, et Rivard qui reviennent depuis plusieurs années.

Il constate que, bonne période ou non, c'est beaucoup plus difficile pour les débutant-e-s. Il attribue ce phénomène au fait que nous sommes en face d'une industrie «qui filtre les produits, qui programme tout, qui fait des études de marché». D'où la difficulté de percer pour ceux et celles qui ne peuvent compter que sur la chaleur humaine et qui ont des moyens plus humbles.

LETTRES DE NOBLESSE

Personnellement, ce qu'écrit Steve Faulkner, ça me rejoint profondément. Et j'irais jusqu'à écrire qu'il est un poète qui a donné des lettres de noblesse à un genre souvent méprisé.

Michel Crête

LA MORT DE ANTHONY GRIFFIN: C'EST AUSSI NOTRE RESPONSABILITÉ!

Il y a quelques jours, un jeune noir, Anthony Griffin, est tué par un policier de la Communauté urbaine de Montréal. Geste raciste? Sûrement, le policier avait déjà par trois fois été accusé de gestes et de propos racistes. Légitime défense? Sûrement pas, le policier avait déjà procédé à la fouille du jeune homme et le savait sans arme.

Ce triste événement fait ressortir deux maux de notre société: le racisme qui y existe et la conception répressive que la police a de son rôle dans la société. C'est à ces deux problèmes qu'il nous faut maintenant nous confronter et, dans ce sens, la mort de ce jeune noir nous interpelle toutes et tous.

Le racisme n'est pas que l'affaire des groupes ethniques, c'est aussi notre responsabilité comme québécoises et québécois de vieille souche, pour reprendre l'expression consacrée.

La présence de nombreuses et nombreux québécois de race blanche, dont des membres de la CSN, lors de la marche à la mémoire de Anthony Griffin, organisée par SOS-Racisme, témoignait de cette prise de conscience de plusieurs.

Dans ce contexte, c'est aussi notre responsabilité, comme centrale et comme syndiqué-e-s,

de prendre les moyens pour que nos revendications pour combattre le racisme et la discrimination se réalisent.

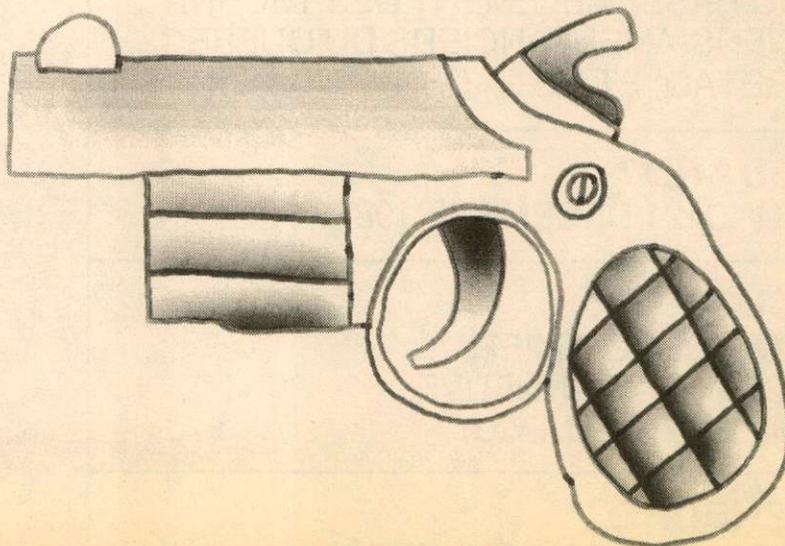
Des mesures préconisées par la CSN comme une campagne publique d'information à la réalité immigrante et des programmes de formation interculturelle dans les écoles sont aujourd'hui urgentes. Mais il nous faudra aller plus loin en proposant des programmes d'accès à l'égalité pour les minorités ethniques, particulièrement dans les services publics.

À un autre niveau, nous avons aussi le devoir, comme nous l'avons fait dans le passé, de dénoncer les conditions de travail et de vie qui sont imposées aux immigrantes et immigrants. L'amélioration de leurs conditions de vie et de travail facilitera d'autant leur intégration à notre société.

La mort d'Anthony Griffin comme celle de Gaston Harvey nous ont révélé combien était faible le contrôle réel sur nos forces policières.

Les enquêtes publiques sur les plaintes formulées contre des policiers semblent être une des pistes de solutions à la violence policière.

Pierre Paquette



urgence

FICHE D'ADMISSION

NOM: Parent

PRÉNOM: Josée

ÂGE: 64

Ass. maladie: PA8 483 3AM

Raison de l'hospitalisation: ACCIDENT D'AUTO

VOUS

avez le pouvoir
de lui ● sauver la

VIE

COMMENT?

DONNEZ DE VOTRE SANG LORS DE LA CLINIQUE DE SANG ANNUELLE DU RASSEMBLEMENT DES TECHNICIENS-AMBULANCIERS DU QUÉBEC (RETAQ) ET DE LA CSN

QUAND?

LUNDI 21 DÉCEMBRE 1987

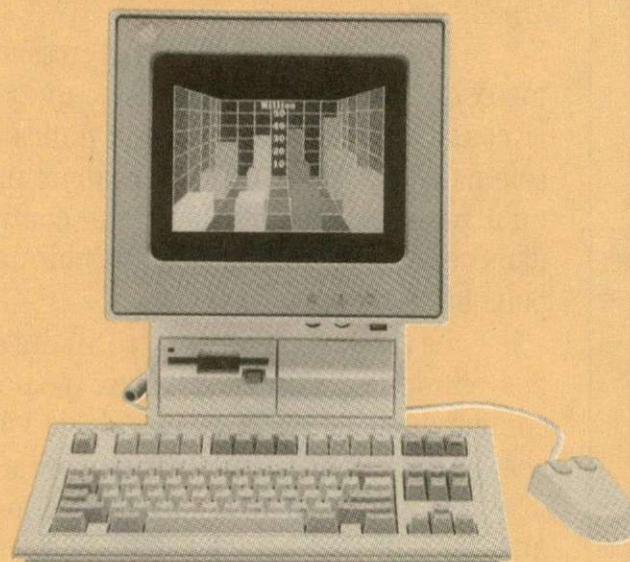
OÙ?

1601 DE LORIMIER
(COIN MAISONNEUVE,
MÉTRO PAPINEAU)

L'HEURE?

DE 9 HRES 30 À 20 HRES 30

À GAGNER:



IBM

**Un ordinateur
IBM PS2 avec
écran couleur,
imprimante
Panasonic 1091
et D.O.S. nécessaire
UNE VALEUR
DE \$3,500!**

Gracieuseté de:
COMPUCENTRE GREENFIELD PARK
LE «CENTRE DE SOLUTION D'AFFAIRES»
827 BOUL. TASCHEREAU
(GALERIES TASCHEREAU ANNEXE)
TÉL: 672-0020

À afficher sur votre babillard syndical